



**Secteur « Syndicalisme
et formation syndicale »**

SNETAP - FSU

*QUELQUES ELEMENTS D'HISTOIRE
SUR LE SYNDICALISME EN FRANCE,
ET NOTAMMENT
SUR LE SYNDICALISME ENSEIGNANT*

Une contribution de Bernard Mauboulès

Première partie: Le syndicalisme ouvrier

I - Les origines du mouvement ouvrier

A - Le contexte social et économique	4
B - L'échec de la doctrine individualiste du XIXème siècle	5
C - Les effets du libéralisme qui triomphe jusqu'en 1914	6
D - La formation du mouvement ouvrier	6

II - La naissance du syndicalisme organisé

A - L'association des ouvriers	7
B - La loi du 21 mars 1884	8
C - L'évolution du syndicalisme	8

III – Le temps de l'unité

A - La confédération générale du travail	9
B - La Charte d'Amiens	10
C - Le 1er Mai	11
D - L'action syndicale jusqu'en 1914	11
E - Le bilan de ces années de combat	12

IV - Le temps des ruptures

A – La création de la CFTC en 1919	12
B - La scission de la CGT en 1922	13
C - La scission de 1947	15
D - La scission de 1964 : la CFDT	17

Première partie: Le syndicalisme ouvrier

I - Les origines du mouvement ouvrier

A - Le contexte social et économique

" Je tire les wagonnets de charbon de 6 heures du matin à 6 heures du soir, il y a une pause de 1 heure, j'ai tiré les wagonnets quand j'étais enceinte... J'ai eu une ceinture autour de la taille, une chaîne qui me passe entre les jambes et j'avance les mains et les pieds... mes vêtements sont trempés presque toute la journée... j'ai tiré les wagonnets jusqu'à m'arracher la peau ; la courroie et la chaîne sont encore pire quand on attend un enfant"

Dossier de la Documentation française

Il est aujourd'hui difficile d'imaginer l'effroyable misère ouvrière de XIXème siècle marqué par la 1ère révolution industrielle. Certes la misère n'est pas une nouveauté en ce début du XIXème siècle. Depuis longtemps dominait la conscience que c'était naturel et "normal", que la misère fait partie de la vie et que les hommes n'y peuvent rien. La misère était une composante naturelle de l'ordre établi.

A partir du XVIIIème siècle pourtant, les philosophes vont remettre en question cette société profondément injuste, où l'inégalité est la règle. Ils aideront à une prise de conscience qui aboutira à la révolution de 1789 et à la fin de l'Ancien Régime. Cette révolution a démontré qu'un ordre établi pouvait être modifié par l'action des hommes, qui s'ils s'en donnent les moyens, peuvent influencer sur leurs conditions d'existence Mais le pouvoir qui passe des mains de l'aristocratie à celles de la bourgeoisie, ne va rien changer aux conditions de vie des plus pauvres, au contraire...

La 1ère Révolution industrielle qui va asseoir le pouvoir de la bourgeoisie va aggraver la misère en accentuant l'exploitation de l'homme par l'homme. Contrairement à une idée reçue les progrès scientifiques et techniques ne vont pas libérer l'homme mais au contraire l'asservir davantage.

En 1860 la durée hebdomadaire du travail est estimée à 85 heures.

Ainsi le progrès de l'éclairage a permis d'augmenter la durée de la journée de travail qui ira jusqu'à 15 heures et plus, les machines coûtent cher il faut donc les faire tourner le plus possible pour les amortir. Une loi de 1880 va même jusqu'à proclamer la "liberté" de travailler le dimanche. Les ateliers sont plus dangereux que les champs, et il n'y a pas d'assurances ni d'indemnités ; en cas de maladie ou d'accident c'est inexorablement encore plus de misère.

C'est sur ce monde impitoyable de la révolution industrielle que Karl Marx a raisonné, et élaboré une œuvre qui va bouleverser le monde en apportant une analyse réaliste de la situation, et en préconisant des solutions qui écartaient la fatalité et apportaient l'espoir d'un monde meilleur.

Jusqu'au XIXème siècle le fait que la société soit partagée entre riches et pauvres, oppresseurs et opprimés, exploités et exploités ne posait pas de problème. L'église elle-même qui a encore une forte influence sur les esprits ne prétendait-elle pas que la situation des hommes est ainsi que Dieu l'a voulue, qu'il faut donc accepter le sort qu'il a prévu pour chaque individu. Il faudra attendre l'encyclique, Rerum Novarum de 1891 pour que l'église, poussée par les événements, se dote d'une doctrine sociale en prenant en compte la misère ouvrière.

Si la question sociale est enfin posée au XIXème siècle, c'est donc pour des raisons liées aux conséquences de la Révolution industrielle:

- Elle entraîne l'urbanisation, la concentration d'ouvriers dans un même lieu, formant ainsi des masses compactes relativement faciles à organiser, contrairement au monde de paysan, isolé, où l'individualisme est la règle.
- Le transfert de population des campagnes vers les villes, lié aux besoins de main d'œuvre, fait que le nombre des ouvriers ne cesse de croître. Vers 1800 dans le monde il y a environ 1 million d'ouvriers, ils seront environ 50 millions en 1914. (En France 6 millions pour une population active de 20 millions).
- Le chemin de fer qui a désenclavé les campagnes va faciliter la mobilité des hommes vers les villes.
- Du XVème au XVIIIème siècle, l'industrie est éparpillée dans les campagnes, au XIXème siècle elle va se concentrer dans les villes. La manivelle qui actionnait une seule machine, est remplacée par le moteur à vapeur, qui, par le biais des courroies peut actionner plusieurs machines à la fois. La concentration des machines s'imposait, elle entraînera celle des hommes. Les villes ouvrières sont en pleine expansion, mais la misère aussi. La pauvreté qui règne dans les quartiers populaires offre un contraste saisissant avec la richesse qui s'étale dans de "beaux quartiers" où vit une bourgeoisie triomphante.
- Alors que dans les campagnes les hommes étaient isolés dans leurs ateliers et leurs quartiers, dans les usines des grandes villes ils prennent peu à peu conscience de leur communauté de vie et d'intérêt. Ils se sentent unis, non seulement par leur travail, mais aussi par leurs souffrances. De là naît la conscience d'appartenir à une fraction bien précise de la société ; c'est cette identification à une "classe" sociale homogène dans ses conditions d'existence, qui débouchera sur le mouvement ouvrier qu'il faudra organiser et encadrer.

B - L'échec de la doctrine individualiste du XIXème siècle

On va assister au XIXème à un développement considérable d'activités collectives qui mettent en échec la doctrine individualiste, qui prétendait que l'homme ne peut trouver son bonheur, son épanouissement, que libéré entièrement de toutes les entraves sociales.

Les nouvelles conditions d'existence ont contraint l'individu à reconnaître que ses intérêts personnels étaient désormais le plus souvent solidaires des intérêts du groupe professionnel auquel il appartient. Les individus ont pris conscience que leur indépendance était synonyme d'isolement donc de faiblesse, qui dans une société de plus en plus dure les condamne à l'exploitation, au servage, à la misère.

" Nous apprenons aux enfants à chanter et à compter en travaillant cela les distrait et les aide à supporter avec courage les douze heures de travail qui sont nécessaires pour leur assurer des moyens d'existence."

Revue de l'Action Populaire

Ces mots sont prononcés à un congrès de bienfaisance par un brave patron, qui juge normale une société où des enfants de 8 à 12 ans doivent travailler 12 heures par jour ; et dans quelles conditions ! Mais quoi d'étonnant à cela quand un membre influent de la presse catholique ose écrire " la société a besoin d'esclaves ; c'est la loi de Dieu". L'échec de la doctrine individualiste c'est aussi le refus d'accepter cette normalité là.

C - Les effets du libéralisme qui triomphe jusqu'en 1914

Le libéralisme (ou capitalisme libéral) domine les relations économiques et sociales durant tout le XIX^{ème} siècle. Il a pour principe la liberté. Mais quelle liberté et pour qui ? Ainsi le travail est considéré comme une marchandise dont on débat librement, entre deux hommes libres, le patron et l'ouvrier. Le face à face direct, seul à seul, est un principe de base de la loi Le Chapelier votée par les Constituants en 1791 et repris par le Code Civil. Cette loi aura été un frein considérable à la mise en place d'organisations collectives, puisqu'elle les interdit purement et simplement. Elle précise qu'il ne peut y avoir de corps intermédiaire entre l'État et l'individu. Ce qui revient à dire que, par exemple, les mutuelles ouvrières sont interdites. En imposant le Droit individualiste, la Révolution française s'opposait à toute action collective.

Pour les législateurs de l'époque, sans doute poussés par la haine des corporations, s'organiser collectivement pour une action ponctuelle comme une grève, ou une action durable dans une organisation syndicale, est prohibé comme attentatoire à la liberté et à la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen !!! ceci au nom de l'égalité théorique entre citoyens. Bien sûr cette égalité théorique masque une inégalité de fait, dans ce face à face patron-ouvrier.

L'ouvrier peut refuser le salaire proposé, mais mourir de faim; il peut refuser le travail de ses enfants, mais comment les nourrir ? Le libéralisme c'est dans la réalité la liberté pour les patrons d'imposer leurs conditions à un travailleur qui n'a aucun poids.

D - La formation du mouvement ouvrier

C'est dans ce contexte particulièrement défavorable que progressivement la classe ouvrière va néanmoins parvenir à s'organiser. La loi Le Chapelier n'empêchera pas des organisations très anciennes, des corporations, des compagnonnages, de continuer à exister, d'autres se créer, dans un premier temps dans la clandestinité, puis au grand jour.

Le XIX^{ème} siècle sera marqué par des affrontements violents, s'inscrivant dans le cadre de la lutte des classes qui pour Karl Marx est le véritable moteur de l'histoire. Dans ces affrontements entre la classe ouvrière et la bourgeoisie possédante, celle-ci bénéficiera de l'appui de l'État et ses forces armées, pour maintenir un ordre établi qui lui est favorable.

Les luttes ouvrières ont été partout sanglantes, en France comme ailleurs, pour arracher le droit de s'organiser. C'est par le sacrifice de leur vie que des milliers de travailleurs, ont permis d'arracher à un pouvoir dominé par la Bourgeoisie le droit à l'existence des syndicats.

La pratique ayant toujours précédé le droit, elle a été confrontée à une répression souvent impitoyable, et même lorsque le droit a été enfin acquis, il n'a pas pour autant mis fin à la répression patronale, aux violences et aux sanctions. La liste des martyrs de la cause ouvrière est longue, trop longue, pour être mentionnée ici, citons cependant les plus symboliques :

- Révolte des Canuts lyonnais en 1831 (ouvriers du textile, salaires dérisoires pour 15 à 18 heures de travail par jour) ;
- Révolution de 1848 - 3000 ouvriers y trouvent la mort ;
- Répression de la Commune de Paris en 1871 qui décapite le mouvement socialiste et syndical, des milliers de morts et de déportés.

II - La naissance du syndicalisme organisé

A - L'association des ouvriers

En 1833 un ouvrier cordonnier Efrahem propose dans une brochure des formes d'organisations et de luttes aux prolétaires *"si nous restons isolés, éparpillés, nous sommes faibles... il faut donc un lien qui nous unisse, une intelligence qui nous gouverne. Il faut une association"*. Trente ans plus tard le 31 mai 1863, Tolain résume deux revendications de base du mouvement ouvrier :

- les libertés syndicales,
- la formation de syndicats et leurs fédérations, les chambres syndicales.

Des trois révolutions (1789 - 1830 - 1848) où elle a été la grande perdante, la classe ouvrière en retire la dure leçon, que la démocratie bourgeoise est aussi opprimante que l'Ancien Régime, si elle ne parvient pas à s'émanciper socialement.

C'est à partir de ce constat que le 17 février 1864 est publié le "Manifeste des Soixante" (60 ouvriers surtout parisiens) qui dit en substance "nous sommes avec le suffrage universel politiquement majeurs..., droit politique égal implique nécessairement un droit social égal". Une grève des typographes amènera la promulgation de la loi du 25 mai 1864 qui accorde le droit de coalition et désormais la grève cesse d'être illégale. Un pas très important venait d'être franchi pour les revendications ouvrières. A partir de là, les chambres syndicales vont se multiplier

- 1867: ébénistes cordonniers, typographes orfèvres...
- 1868: tailleurs de pierre, mécaniciens etc...

Ces chambres syndicales qui se créent dans les grandes villes vont s'unir pour former des fédérations nationales à base professionnelle. (Exemple : chambre syndicale des chapeliers de France). On voit aussi se mettre en place des Ententes syndicales de différents métiers d'une même ville. Enfin, le 1er décembre 1869, Eugène Varlin annonce la Constitution de la Chambre Fédérale des sociétés ouvrières de Paris. La solidarité de classe tend à dépasser la solidarité de métier.

Nulle part les progrès du syndicalisme n'ont été continus, trop tributaires des conditions économiques et politiques. Mais c'est en France que la discontinuité a été la plus forte, alternance de périodes de progrès et de stagnation quand ce ne fut pas de régression. Plus que la guerre franco-allemande de 1870, c'est la guerre civile de la Commune de Paris de 1871, qui donnera un coup d'arrêt brutal au développement du syndicalisme. Cette funeste semaine sanglante du 20 au 28 mai 1871 fauchera la fine fleur du socialisme et du syndicalisme français. La répression qui dura jusqu'en 1875 fit que ceux qui tentèrent de reprendre le flambeau s'attirèrent les foudres du pouvoir bourgeois qui avait eu si peur. Malgré cette terrible hémorragie (20 000 morts, 35 000 poursuites engagées, 5 000 disparus, des milliers de déportés en Algérie ou Nouvelle Calédonie) le syndicalisme reprend son développement à partir de 1877 environ.

Ce développement sera marqué par l'apport important des collectivistes marxistes, en parallèle avec le développement du socialisme qui va devenir une véritable force politique (50 députés socialistes aux élections de 1893).

Pour les collectivistes la lutte est d'abord politique. Le Parti est à leurs yeux plus important que le syndicat, car si le syndicat l'emporte par la masse qu'il peut entraîner, le parti a lui un plus haut degré de conscience révolutionnaire pour changer les choses, et abattre le capitalisme. Il doit donc se servir du syndicat comme d'une masse de manœuvre. A partir de cette époque on va voir se préciser deux types de syndicalisme :

- Le syndicalisme réformiste anticollectiviste soucieux de son indépendance,
- Le syndicalisme révolutionnaire relais du parti socialiste qui, par la grève générale pourra arriver à la destruction du régime capitaliste.

B - La loi du 21 mars 1884

La IIIème République est depuis les élections de 1879 enfin entre les mains des républicains. Une très importante œuvre législative est réalisée avec Jules Ferry à partir de 1881, elle porte sur les libertés publiques, l'Enseignement et Waldeck Rousseau met au point cette loi de 1884 qui donne enfin l'autorisation légale pour la libre constitution de syndicats sans nécessité d'une autorisation préalable de l'État. C'est la reconnaissance officielle de la possibilité pour les hommes de s'unir pour se défendre.

La loi précise que les syndicats : peuvent ester en justice (exercer une action en justice), disposer du produit de leurs cotisations, acquérir des immeubles, constituer des caisses de secours mutuels ou de retraites. En échange, elle leur impose d'avoir pour objectif exclusif l'étude et la défense des intérêts économiques, de déposer leur statut et les noms de leurs administrateurs (qui devront être français et jouir de leurs droits civiques). Nombre de syndicats refuseront ces contraintes, sachant qu'on a fait des grèves et constitué des syndicats avant d'en avoir le droit.

Le vote des lois de 1864 et de 1884 qui sont à la base du développement du syndicalisme, qui effacent la loi Le Chapelier, n'ont pas pour autant mis fin aux entraves à l'exercice du droit de grève et du droit syndical. Mais pour de nombreux responsables syndicaux, ce n'est pas tant la loi qui importe, c'est la force de la classe ouvrière:

- Si le syndicat est fort il sera respecté même s'il va au-delà de la loi,
- S'il est faible il sera brimé même s'il respecte la loi.

C - L'évolution du syndicalisme

- Les Bourses du travail

A l'origine la Bourse du travail devait être un marché de main-d'œuvre, elle deviendra finalement des locaux mis à la disposition des Chambres syndicales, salles de réunion, documentation, etc... Elles deviendront le bastion de ceux qui souhaitent le maximum d'indépendance syndicale par rapport aux institutions État-Municipalité. Créées dans les grandes villes elles seront regroupées dans une fédération des Bourses du Travail en 1892, Pelloutier, en sera le secrétaire général.

- La grève générale et la défaite des collectivistes

Dans les milieux ouvriers, l'idée de pouvoir mettre à bas le capitalisme libéral par la grève générale séduit. Jules Guesde dénonce au contraire ce "mirage trompeur" car il pense qu'elle ne peut réussir que si elle mobilise la quasi-totalité des travailleurs. Or beaucoup d'entre eux ne votent même pas socialiste. Il estime donc qu'il n'y a d'autre solution que l'expropriation violente de la Bourgeoisie, il se place sur le terrain politique. Au sein des syndicalistes révolutionnaires il ne sera pas suivi, mis en minorité par ceux qui prônent à la fois l'indépendance du syndicat et le recours à la grève générale, au Congrès de Nantes en 1894 *"le syndicalisme suffit pour assurer le triomphe de la révolution qui doit mettre fin au salariat"*.

- L'entrée des anarchistes dans le syndicat

Le mouvement anarchiste dans sa haine contre le pouvoir de la bourgeoisie pensait pouvoir le faire tomber en s'attaquant à ceux qui sont censés l'incarner. A partir de 1890 ils procéderont à de nombreux attentats (1893, bombe à chambre des députés – 1894, assassinat de Sadi Carnot, Président de la République, etc...). Ces attentats entraîneront la répression par le pouvoir qui fait voter des lois liberticides, gênantes pour l'expansion du socialisme (qualifiées par les socialistes de lois scélérates), et qui permettent de traquer les anarchistes les obligeant à la clandestinité. Ceux-ci décident alors d'établir un contact avec la masse en pénétrant dans les syndicats. En militant dans les syndicats, ils glisseront peu à peu au syndicalisme révolutionnaire.

III – Le temps de l'unité

A - La confédération générale du travail

L'unité des syndicats va se faire au cours du congrès de Limoges en 1895 ; une date importante car elle représente l'aboutissement d'années de luttes pour imposer la liberté de s'unir pour se défendre. *"Entre les divers syndicats et groupements professionnels de syndicats d'ouvriers et d'employés des deux sexes existant en France et aux colonies, il est créé une organisation unitaire et collective qui prend pour titre : Confédération Générale du Travail."*

Cette confédération coiffe indistinctement les syndicats, les bourses du travail, les différentes fédérations départementales et nationales de métiers, les fédérations d'industrie etc..Le principe qui dit que l'union fait la force peut enfin se réaliser. Sa tâche est importante puisqu'elle doit fédérer tous les types d'organisations ouvrières, tout en tenant compte de l'évolution de l'économie. L'industrialisation progresse, toujours le textile, mais de plus en plus la métallurgie. Parallèlement le nombre des salariés augmente, même s'ils restent toujours minoritaires dans le pays.

On commence à distinguer chez les ouvriers une classification aux frontières incertaines : ouvriers très qualifiés à l'avenir prometteur, manoeuvre spécialisé qui sert la machine (il vient souvent de la campagne), la main d'œuvre féminine très importante dans le textile mais aussi dans d'autres activités, et enfin une catégorie particulière de travailleurs itinérants passant d'un emploi à l'autre, d'une industrie à l'autre.

D'autre part l'unité n'est pas une chose facile à réaliser. Des problèmes se posent dans l'organisation interne de la CGT. De 1895 à 1902 la Confédération se heurtera à la Fédération des Bourses qui estime suffire à toutes les tâches de coordination. Elle doit également tenir compte de la volonté d'autonomie des fédérations. Elle est parfois soumise à des conflits de personnes.

Le but recherché dans cette unité c'est arriver à une collaboration fraternelle dans la confédération. L'article 37 des statuts précise : *"la CGT basée sur le principe du fédéralisme et de la liberté, assure et respecte la complète autonomie des organisations qui se seront conformées aux présents statuts"*. On lui demande donc de coordonner, non de diriger. Il n'y a pas de monolithisme de pensée à la CGT. Si l'influence anarchiste reste prédominante jusqu'en 1914, elle n'est pas exclusive. Trois grandes tendances traversent la confédération.

- **Les Guesdistes:** Influents dans le textile. Cette tendance est très attirée par l'exemple belge où existe une étroite liaison entre le Parti Ouvrier et les syndicats, mais aussi par l'exemple anglais, où les leaders des Trade-Unions se sont tournés vers l'action politique. Ils font d'importants efforts pour syndiquer dans les gros bataillons des ouvriers spécialisés notamment les femmes du textile.

- Les réformistes: Très influents dans l'industrie du livre, ils veulent réorganiser la société "sans Dieu ni Roi, en faisant prévaloir la sociabilité sur la personnalité, l'altruisme sur l'égoïsme"

- Les révolutionnaires: Ils acceptent toute la critique que font les socialistes marxistes du capitalisme et surtout quand ils en refusent l'exploitation de l'homme. En même temps souvent d'origine libertaire, ils sont aussi anti-étatiques car l'Etat est mauvais en soi, il faut donc le détruire par "l'Action Directe". Cette Action Directe pouvant prendre différentes formes :

- Boycott de la production d'un "mauvais" patron.
- Au contraire label pour la production d'un "bon" patron
- Éventuellement recours au sabotage
- Mais surtout grèves qui prépareront à la grève générale, qui surgira un jour, et qui sera "la Révolution"

L'efficacité d'une organisation dépend aussi de la qualité des hommes qui l'animent. Il faudra attendre 1901 pour enfin pouvoir dire que l'unité syndicale est réalisée. Victor Griffuelhes fut secrétaire général de 1901 à 1909 ouvrier-cordonnier il est profondément attaché à l'autonomie syndicale et à la grève générale. Léon Jouhaux, fils de communard, et lui aussi de formation anarchiste, devient secrétaire général en 1909. On peut aussi citer Georges Yvetot qui aura la lourde tâche de succéder à Eugène Pelloutier le fédérateur des Bourses du travail.

B - La Charte d'Amiens

Maintenant que l'unité est réalisée la confédération va devoir se prononcer sur un problème de fond. Il est indéniable que les progrès du syndicalisme ont été rendus possibles par les progrès du socialisme, qui devient en 1893 avec cinquante députés une force parlementaire. Se pose alors la question des relations, des rapports entre syndicat et parti. En Angleterre, entre les syndicats, les Trade-Unions et le parti Le Labour, existent des relations organiques, c'est aussi vrai en Belgique comme d'ailleurs en Allemagne. En quelques mots le syndicat doit-il être la courroie de transmission du parti socialiste vers la classe ouvrière ? Cette question sera tranchée sans ambiguïté par le congrès de la CGT réuni à Amiens du 8 au 16 octobre 1906 en votant sur une proposition de Renard qui proposait une liaison avec le parti socialiste. Ce vote débouchera sur la "Charte d'Amiens" votée par 830 mandats contre 8 et une abstention.

Cette charte précise une théorie spécifiquement française de l'indépendance syndicale face au patronat, aux partis politiques, et à l'État. *"La CGT groupe en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat"*.

Le Congrès d'Amiens a également précisé :

- Quelles que soient leurs opinions politiques, philosophiques, religieuses, les salariés, s'ils veulent que les choses changent ont le devoir d'appartenir à un syndicat ;
- Qu'en dehors du syndicat, ils ont le droit de participer à toutes les formes de luttes, selon leurs idées politiques ou philosophiques ;
- Qu'en réciprocité, ils ne doivent pas introduire dans le syndicat les opinions qu'ils professent en dehors.

Remarque: Pour plus de détail, voir la brochure « La charte d'Amiens » rédigée par Bernard Mauboulès pour le SNETAP / FSU.

C - Le 1er Mai

Il apparaît aux USA en 1884 à Chicago. Le 1er mai devait devenir une date symbolique pour concrétiser les revendications des ouvriers du monde entier. Notamment revendiquer l'application de 1886 des trois huit (8 h de travail, 8 h de repos, 8 h de loisir et vie personnelle).

En 1886 à Chicago une bombe est lancée sur les policiers au cours d'une manifestation ouvrière, elle fit 7 morts chez les policiers. La répression fut très dure avec l'arrestation de militants ouvriers. Huit furent, sans preuves, condamnés à mort, 3 ont vu leur peine commuée en prison à vie, les autres pendus le 11 novembre 1887. Six ans plus tard ils furent reconnus innocents. La mort de ces martyrs de Chicago ne fut pas inutile, elle aida l'action des syndicats américains et européens.

En France le 1er mai devient une revendication ouvrière en 1889. C'est encore l'époque héroïque du militantisme syndical. Les syndicats sont légaux mais suspects, les militants sont systématiquement brimés, perdaient souvent leur emploi, avaient de mauvaises appréciations sur leur livret ouvrier, ce qui ne leur facilitait pas l'embauche, étaient inscrits sur des listes noires. Ils étaient paradoxalement souvent très seuls, eux qui luttaient pour la solidarité, et n'étaient pas soutenus par les masses peu éduquées et depuis longtemps dressées à l'obéissance et à la soumission. Pourtant le 1^{er} mai 1890 la classe ouvrière s'affirme par des centaines de milliers de grévistes malgré la violence des interventions de la police et de l'armée. Le 1^{er} mai deviendra une pratique régulière malgré les drames qui ont jalonné son histoire:

- Le 1^{er} mai 1892: C'est le drame de Fourmies. Les ouvriers y organisèrent une manifestation pour protester contre l'arrestation de certains de leurs camarades grévistes. Sans sommation, la troupe tira faisant 80 victimes dont 9 morts parmi lesquels 4 jeunes filles et 2 enfants. La connivence entre patronat et pouvoirs publics était évidente, elle aida au renforcement de la solidarité ouvrière, les victimes ne sont pas mortes pour rien.
- Le 1^{er} mai 1906: Il démontra la force de la CGT, qui demande à partir de cette date la journée de 8 heures. Les autorités mobilisèrent l'armée (50 000 hommes à Paris), dans toutes les grandes villes les points sensibles furent occupés par la troupe. Les familles bourgeoises allèrent se réfugier en campagne, vidant les épiceries pour avoir des provisions leur permettant de soutenir un siège. La presse patronale se déchaîna en informations alarmistes pour obliger le pouvoir à la répression, ce que fit Clémenceau en emprisonnant Griffuelhes secrétaire général de la CGT et Louis Lévy son trésorier : motif complot. En réalité il n'y eut pas d'incident notable mais avec 100 000 grévistes rien qu'à Paris le syndicalisme venait de démontrer sa force.

Jusqu'à la guerre de 1914, les 1^{er} mai n'eurent pas ce caractère dramatique et confirmèrent : "*la force grandissante de la pensée, de l'organisation, et de l'action syndicale*".

D - L'action syndicale jusqu'en 1914

Les premières années sont des années de luttes très dures, c'est un syndicalisme de combat face à une bourgeoisie qui domine l'économie et la politique, et défend avec acharnement sa position dominante avec l'appui des pouvoirs publics. Le syndicalisme est fortement influencé par les anarcho-syndicalistes sur des positions très anti-patronales - antireligieuses - antimilitaristes - antipatriotiques.

L'Etat répressif n'hésitera pas à mettre en prison les militants syndicalistes (Monate en 1906, Griffuelhes en 1908 et bien d'autres). Le plus souvent il leur sera reproché de comploter contre le régime, et d'atteinte à l'ordre public. Après les anarchistes ce sont les réformistes qui dirigeront la CGT avec comme dirigeant Léon Jouhaux d'origine anarchiste mais modéré.

E - Le bilan de ces années de combat

Ce bilan est considérable si l'on tient compte du fait qu'il fallait à la fois s'organiser, s'affirmer, pas seulement face à l'adversaire Patronat-État, mais aussi et surtout convaincre les masses ouvrières, et les entraîner dans des actions qui devaient faire progresser les conditions de vie professionnelle, et de vie tout court. L'action syndicale a porté sur l'amélioration des conditions de travail et là le bilan est très largement positif. Une réglementation a été mise en place par une série de lois concernant notamment le travail des enfants et des femmes :

- Loi du 8 juillet 1890 - Délégués mineurs à la sécurité
- Loi du 2 novembre 1892 qui réglemente le travail des enfants, filles mineures, femmes dans les établissements industriels
- Loi du 9 décembre 1900 - Travail des femmes dans les magasins et boutiques
- Décret du 21 mars 1914 - Travaux insalubres et dangereux pour les enfants, filles mineures et femmes.

Mais aussi mesures de protection sociale :

- Loi du 13 septembre 1907 - La femme mariée dispose de son salaire
- Loi du 17 juin 1913 - Repos des femmes en couches
- Décret du 1^{er} octobre 1913 - Mesures d'hygiène et de sécurité dans les industries.
- Mais peut-être que la plus grande victoire est la loi du 13 juillet 1906 qui impose le repos hebdomadaire.

Toutes ces avancées qui peuvent nous apparaître évidentes aujourd'hui, n'ont été acquises qu'au prix de beaucoup de sacrifices consentis par des hommes souvent misérables, mais déterminés à imposer un monde meilleur, plus juste. Dans les affrontements qui ont été nécessaires ils sont allés jusqu'au sacrifice de leur vie. Un devoir de mémoire à leur égard s'impose.

IV - Le temps des ruptures

L'unité syndicale qui est réalisée jusqu'à la 1^{ère} guerre mondiale ne sera pas capable de résister aux tempêtes politiques qui vont s'abattre sur notre pays. Une série de crises vont amener le monde syndical à un éclatement, à un éparpillement qui est une spécificité française.

A – La création de la CFTC en 1919

Les catholiques pratiquants français se trouvaient mal à l'aise dans la CGT ; beaucoup de catholiques refusaient d'y adhérer. S'ils partageaient le désir de solidarité ils étaient très gênés par les prises de position très antireligieuses des dirigeants anarchistes (ni Dieu ni Maître).

Les difficultés pour faire coïncider les valeurs chrétiennes et les positions anarcho-syndicalistes, vont donc les amener à s'organiser en dehors de la CGT. Dès 1887 apparaissent des syndicats ouvriers catholiques dans le Livre, l'Ameublement, l'Habillement etc...Ils sont précédés par les prises de position de chrétiens comme Lamennais mais aussi d'évêques qui n'hésitent plus à prendre position sur les questions sociales, et les droits pour les travailleurs. Ces prises de

position vont amener le pape Léon XIII à promulguer l'encyclique *Rerum Novarum* pour préciser ce que pense et propose l'Église sur ces problèmes de société. Il y reconnaît la misère ouvrière et le droit des travailleurs à s'organiser, mais rejette les théories socialistes, notamment la lutte des classes. Il conseille plutôt la création d'associations purement ouvrières ou d'associations mixtes (ouvriers-patrons) qui régleraient les problèmes (salaires, conditions d'emploi etc...)

A partir de ce feu vert se développa en France un catholicisme social républicain et démocratique, sous notamment l'impulsion d'un groupe de laïcs et de prêtres, le Sillon. La CFTC (Confédération Française des Travailleurs Chrétiens) réunit l'ensemble des syndicats catholiques le 2 novembre 1919 (environ 350 syndicats). Cette nouvelle confédération rencontrera l'hostilité de la CGT mais aussi de certains milieux catholiques.

B - La scission de la CGT en 1922

Elle sera une conséquence de la Révolution, qui en Russie en 1917, entraîne la chute du Tsarisme et la prise du pouvoir par les Bolcheviks. Un retour en arrière est nécessaire.

- En 1863 certains signataires du Manifeste des Soixante proposent aux anglais d'organiser une association internationale. Cette Internationale, la 1^{ère}, verra le jour en septembre 1864 à Londres. Elle est très influencée par le marxisme. Après avoir été transférée à New-York, elle sera dissoute en 1876.
- Une deuxième internationale est créée en 1889 à Paris, elle regroupait les différents mouvements socialistes. Malgré ses prises de position "*Les travailleurs n'ont pas de patrie*" ou "*il faut répondre à la déclaration de guerre par une déclaration de grève générale révolutionnaire*" elle ne pourra empêcher les socialistes et les syndicalistes à se rallier à la nation, et à rejoindre l'Union Sacrée en 1914. Reconstituée en 1920, elle fusionne avec l'Internationale de Vienne en 1925. En 1930 elle deviendra l'Association internationale des travailleurs socialistes. Elle disparaît pendant la 2^{ème} guerre mondiale et renaît en 1951 sous la forme de l'Internationale Socialiste qui regroupe une trentaine de pays.
- Conséquence de la prise du pouvoir par les Bolcheviks, une troisième Internationale est créée à Moscou en 1919. Les socialistes révolutionnaires russes n'ont pas voulu adhérer à la II^{ème} Internationale (siège Amsterdam) car pour eux, elle a fait faillite puisqu'elle n'a pas pu empêcher la guerre, elle a trahi la classe ouvrière en participant à des gouvernements bourgeois, sous prétexte d'union sacrée. Par contre, il sera possible pour les partis socialistes des autres pays d'adhérer à cette III^{ème} Internationale Communiste à la condition d'accepter les 21 conditions du modèle Bolchevik.

Pour les socialistes français qui tiennent un congrès à Tours en décembre 1920, deux possibilités sont offertes :

- soit le parti continue d'adhérer à la II^{ème} Internationale,
- soit il adhère à la III^{ème} en acceptant les 21 conditions.

Le Congrès de Tours tranchera :

- Une majorité votera pour l'adhésion à la III^{ème} Internationale qui formera le Parti Communiste. Elle gardera le patrimoine du parti et le journal l'Humanité fondé par Jaurès ;
- Une minorité restera à la II^{ème} Internationale, elle formera la SFIO: la Section Française de l'Internationale Ouvrière.

Ce divorce entre les socialistes va entraîner la scission de la CGT en deux. Les communistes en acceptant les 21 conditions acceptaient forcément la 3^{ème} "*Tout parti désireux d'appartenir à l'Internationale Communiste doit poursuivre une propagande persévérante et systématique au sein des syndicats*". "*Les noyaux communistes doivent être complètement subordonnés à l'ensemble*

du parti". A partir de là, on peut dire qu'à la CGT il y aura : ceux qui restent fidèles à la Charte d'Amiens, à l'indépendance syndicale, et ceux qui estiment comme Lénine que *"les syndicats doivent être l'école primaire du Communisme"* c'est à dire que les syndicats doivent être inféodés au parti. Des comités syndicalistes révolutionnaires se mettent en place animés par les Communistes et les Syndicalistes Révolutionnaires (CSR). Le congrès de la CGT à Lille en 1921 après des débats houleux tranchera :

- Les réformistes avec Jouhaux resteront majoritaires avec 52 % des mandats.
- Les minoritaires des CSR seront exclus et créeront la CGT-U (U = unitaire) au cours du congrès de Saint-Étienne en 1922.

Cette scission va entraîner un effondrement du nombre des adhérents, et est le point de départ de 15 ans d'affrontements violents entre ces deux confédérations ; la CGT-U inspirée par le PCF applique une politique d'opposition frontale. C'est l'époque où Lénine demande de tout faire pour chasser les dirigeants socialistes en les déshonorant, le thème étant « socialistes traîtres, syndicalistes traîtres ». En cela ils ne faisaient qu'appliquer la proposition n° 10 *"chaque parti communiste doit engager un combat opiniâtre contre l'Internationale d'Amsterdam (IIème Internationale)"*.

A ce moment là il y a donc division entre trois confédérations : la CGT - la CGT Unitaire - la CFTC. Malgré ces crises le syndicalisme a progressé, il est enfin reconnu et devient un partenaire incontournable dans les enjeux sociaux, il ne peut être exclu des négociations. Il imposera les conventions collectives, après négociations avec le patronat, 557 conventions seront signées en 1919, 345 en 1920 et seulement 29 en 1935 (conséquence de la scission).

La Division de la CGT va durer jusqu'en 1936. En effet la politique de l'URSS va évoluer, face au danger fasciste qui se précise de plus en plus. Staline réalise que la politique qui consiste à dénigrer et affaiblir les socialistes, à terme, laisse le champ libre au fascisme. C'est particulièrement évident en Allemagne où communistes et socialistes adversaires, ont été les premières victimes des Nazis. Le temps est venu pour les forces de gauche de cesser leurs querelles et s'unir pour contrer l'extrême droite. Le kominform (qui dicte aux partis communistes des autres pays les directives de Moscou) va changer ses mots d'ordre.

Face au péril fasciste en 1935, certaines réunifications s'étaient opérées. La CGT-U propose à la CGT l'unité d'action et finalement au Congrès de Toulouse, mars 1936, il y a réunification des 2 CGT. Jouhaux l'accepte à condition qu'il y ait suppression des "noyaux" et des "factions".

La CGT-U accepte de son côté de revenir à la charte d'Amiens en reconnaissant l'indépendance par rapport aux partis politiques, mais n'exclut pas "l'action politique". Deux leaders communistes de la CGT-U entraînent au bureau confédéral de la CGT reconstituée et quittaient le bureau politique et le comité central du parti communiste (Frachon et Racamond).

Le syndicalisme avait donné l'exemple que suivront les politiques en se mettant d'accord pour constituer le Front Populaire (Socialistes, Communistes, Radicaux) qui accède au pouvoir en 1936. Il est indispensable de s'arrêter sur ce mois de juin 1936 qui a constitué bien éphémère un grand moment pour le syndicalisme français.

La victoire du Front Populaire a entraîné un grand mouvement populaire, qui se manifeste par de multiples grèves (+ de 12 000) et un climat de fête où tout semblait possible dans cette euphorie générale. Tout d'abord il y a une syndicalisation de masse, de 1 250 000 syndiqués ou passe à 5 000 000 fin 1936. Le patronat dépassé et apeuré est obligé de demander des négociations sous la présidence du gouvernement de Léon Blum. Négociations qui aboutissent à la signature des Accords Matignon du 7 juin 1936. Par l'occupation des usines, qui est un fait nouveau, la pression des travailleurs a été considérable et ils ont arraché :

- Une augmentation des salaires de 7 à 15 %
- La signature de contrats collectifs de travail

- La liberté d'opinion et d'adhérer librement à un syndicat professionnel
- Des délégués des personnels (établissements de plus de 10 ouvriers).

Le 20 juin était votée une loi extraordinaire pour l'époque, qui instituait 15 jours de congés payés (dont 12 jours ouvrables). Pour certains patrons, payer des gens à ne rien faire était tout simplement immoral. Le 21 juin était instituée par la loi, la semaine des 40 heures sans diminution des salaires.

Malheureusement à cause de la prolongation des grèves, malgré l'appel de Maurice Thorez (communiste) "*il faut savoir terminer une grève*" mais surtout l'approche de la guerre, la plupart de ces acquis furent remis en question par des patrons revanchards. L'annonce de la signature entre Hitler et Staline du pacte germano-soviétique le 23 août 1939 suivi par le dépècement de la Pologne par ces 2 pays au mois de septembre, allait provoquer un nouvel éclatement de la CGT. Les majoritaires réformistes demandèrent une condamnation de ce rapprochement contre nature, les anciens de la CGT-U par fidélité à l'URSS s'y refusèrent, ils furent donc exclus de nouveau. Le gouvernement de Vichy allait mettre tout le monde d'accord en imposant la dissolution des syndicats.

C - La scission de 1947

Les syndicats pendant l'occupation vont continuer d'exister clandestinement. L'attaque de la Russie par l'Allemagne en juin 1941, d'une certaine manière libère les communistes français ; en quelque sorte, les choses redeviennent normales et ils s'engageront dans la résistance au fascisme. Dès 1943, des contacts ont permis de décider de refaire l'unité de la CGT, des contacts sont même pris pour y intégrer la CFTC mais cette fusion là ne se fera pas, malgré les liens tissés dans les réseaux de résistance. En 1944, au mois d'août, les dirigeants syndicaux donnent l'ordre de grève insurrectionnelle.

Dans l'euphorie de la libération, les effectifs de la CGT vont exploser 5 500 000 en 1946 (700 000 à la CFTC). Cette masse de syndiqués pèsera très fort quand il s'agira de mettre en place les mesures émanant de CNR (Conseil National de la Résistance) pour une France plus juste et plus fraternelle. La CGT reconstituée est un syndicat bicéphale puisque son Bureau National est constitué à égalité de communistes et de non-communistes et qu'il a à sa tête deux secrétaires généraux Benoît Frachon et Léon Jouhaux.

Au plan syndical, à la libération la situation est la suivante : la CFTC, la CGT plus la CGC soit trois confédérations. La CGC (Confédération Générale des Cadres) s'est mise en place en 1945. Les cadres s'y retrouvent, car ils estiment qu'ils ont des problèmes spécifiques, que trop "ouvriériste" la CGT ne prend pas en considération.

Sur le plan politique, les perdants sont la IIIème République et la Droite. La Gauche avec 4 ministres communistes (Thorez) et les socialistes (Blum) est largement majoritaire. Pour la 1^{ère} fois, les communistes participent au gouvernement provisoire de De Gaulle avec 4 ministères à caractère social. L'influence du syndicalisme pour établir une démocratie sociale va s'exercer pleinement dans les décisions importantes du gouvernement provisoire. Citons en quelques-unes :

- Restauration des syndicats dans leurs droits,
- Mise en place des comités d'entreprise qui gèrent les œuvres sociales (+ de 50 salaires),
- Renforcement des conventions collectives qui sont rétablies,
- Mise en place des statuts dans la Fonction Publique,
- Loi sur le fermage (droit de préemption du fermier sur le rachat des terres),
- Création de la Sécurité Sociale en octobre 45 sur le principe de la solidarité par son financement.

En même temps les syndicats vont collaborer à la politique de production pour relever rapidement le pays. Ils apprécieront évidemment le droit de vote accordé aux femmes en 1945.

Cette unité retrouvée ne devait pas résister aux débuts de la guerre froide avec la fin de la Grande Alliance. Rappelons que l'opposition qui va opposer USA et URSS repose sur 2 systèmes économiques différents, deux conceptions différentes de la société.

Le souci de l'URSS, seul pays communiste, est de constituer avec les pays libérés par l'armée rouge un glacis de protection. Elle ne respectera pas les accords de Yalta, qui prévoyaient dans ces pays d'Europe des élections libres, en y imposant des régimes communistes. De son côté les USA ne respecteront pas les accords sur la décartellisation et la déconcentration de l'économie allemande, et au contraire leur priorité sera la reconstruction de ce pays.

C'est donc une guerre froide qui va opposer les Alliés d'hier mais qui n'épargne par les autres pays européens. Le Parti Communiste en France, qui s'est fortement impliqué dans la résistance, dont beaucoup d'adhérents ont payé de leur vie leur engagement contre le fascisme, représente environ 1/4 de l'électorat, son prestige est immense. Il en profitera pour s'imposer de plus en plus à la CGT qui connaît une progression considérable des effectifs. Certains parlent même d'une mainmise du Parti Communiste sur le syndicat.

Jusque là, c'est l'attitude légaliste de Thorez qui a prévalu. Mais cette position va devenir difficile à tenir dans le contexte de la guerre froide. Les communistes français se voient reprocher leur trop grande souplesse à l'égard du gouvernement par le kominform qui veille à ce que les directives de l'URSS soient respectées dans les partis européens. Ils vont alors durcir leurs positions à partir de 1947. Ils vont, en liaison avec la CGT qu'ils contrôlent, organiser une série de grèves avec affrontements violents contre ceux qui ne sont pas d'accord, en novembre décembre 47 et juin et novembre 48.

Cette opposition brutale au gouvernement est évidente, lorsque les ministres communistes du gouvernement Ramadier vont refuser de voter la confiance que celui-ci demande sur sa politique salariale chez Renault. Ils sont exclus du gouvernement le 5 mai 47 pour rupture de solidarité. Ces tensions vont s'envenimer un peu plus à propos du plan Marshall. Ce plan prévoit une aide accordée à tous les pays qui en feront la demande. L'objectif des USA était double :

- Aider les pays à se reconstruire rapidement, car pour eux c'est la misère qui amène un pays à basculer vers le communisme ;
- Ces dons en nature permettraient d'écouler l'excès de production de l'économie américaine et ainsi éviteraient une crise de surproduction, du type de celle qui après la 1^{ère} guerre mondiale avait participé aux causes de la grande crise de 1929.

Le plan Marshall va finalement aboutir à la formation de 2 blocs de pays, ceux qui acceptent l'aide américaine et ceux qui la refusent. L'URSS, qui est le pays qui a eu le plus de dévastations, voit dans ce plan un moyen pour les USA d'imposer leur hégémonie. Ses dirigeants refusent d'accepter cet "impérialisme américain" pour leur pays, mais aussi pour ceux qui sont encore occupés par l'Armée Rouge ; et ordre est donné aux partis communistes de tout faire pour empêcher l'acceptation de cette aide dans leurs pays respectifs.

Le PC français va donc lancer la CGT dans une série de grèves qualifiées "d'insurrectionnelles" par le pouvoir, qui crée pour maintenir l'ordre les Compagnies Républicaines de Sécurité (CRS). A la CGT, il y a beaucoup de non-communistes qui refusent d'être instrumentalisés par le Parti Communiste, ils y voient une atteinte intolérable à l'indépendance syndicale. Le courant réformiste par sa presse, Résistance Ouvrière qui devient Force Ouvrière, condamne ceux qu'il estime être minoritaires ; les dirigeants réformistes vont alors démissionner et fonder en avril 1948 une nouvelle confédération la CGT-FO (Force Ouvrière). Le secrétaire général en sera Léon Jouhaux. Cette nouvelle confédération subira les pressions des réformistes restés à la CGT, pour autant la scission a été définitive.

Les enseignants qui formaient des bataillons importants de la CGT n'ont pas voulu se séparer, les uns allant à la CGT, les autres à FO, ils ont fait le choix de rester ensemble, de choisir l'autonomie

en fondant la FEN : la Fédération de l'Education Nationale. Ils espéraient en prenant cette décision que le divorce des 2 grands courants, révolutionnaire et réformiste de la CGT, ne serait que provisoire. Ils étaient loin de penser que l'unité ne se ferait pas, mais pire que la FEN à son tour éclaterait en 1992 en FEN et FSU.

D - La scission de 1964 : la CFDT

Bien qu'ayant des effectifs importants, la CFTC n'a pas été conviée aux discussions de Matignon en juin 1936 ; elle ne bénéficie pas de la même reconnaissance que la CGT. Reconstituée en 1944, elle réaffirme sa référence aux valeurs chrétiennes et à la doctrine sociale de l'Église. Mais cette orientation fondamentale va être remise en cause par la branche enseignement de la confédération. Les enseignants y sont groupés dans le SGEN (Syndicat Général de l'Education Nationale). Ils font valoir leurs idées dans les "cahiers de la Reconstruction". Ils y expriment l'opinion que la référence aux valeurs chrétiennes est un obstacle au développement de leur organisation, ils y préfèrent la référence au socialisme.

Au congrès du 6 novembre 1964 au Palais des Sports à Paris, la question de la transformation de la CFTC est posée. 70 % des congressistes se prononcent pour l'évolution de leur organisation qui devient la CFDT (Confédération Française Démocratique du Travail). Ils font référence à des valeurs d'humanisme chrétien, et de socialisme autogestionnaire. Les premiers secrétaires généraux seront Eugène Descamps et Edmond Maire. Les minoritaires s'en vont restant dans la CFTC qu'ils reconstituent, leur secrétaire étant Joseph Santy.

Au terme de ces ruptures, qui ont abouti à l'éclatement du mouvement syndical français, nous avons donc une situation qui est une exception dans le monde avec cinq confédérations : la CGT - la CGT-FO - la CFDT - la CFTC et la CGC. Il faut y ajouter des fédérations autonomes FEN - FNSEA etc... sans compter les organisations patronales MEDEF etc...

L'Union fait la Force mais comment réaliser l'Union ?

Deuxième partie: Le syndicalisme enseignant

I - De la Révolution à l'école de la République

A - Les Conditions de la mise en place d'un enseignement d'État	19
B - Le Consulat et l'Empire	19
C - La Restauration Monarchique	20
D - La Monarchie de juillet 1830 – 1848	21
E - L'influence de l'Église de la signature du Concordat à 1848	21
F - L'enseignement sous la IIème République et IIème Empire	22

II - L'école de la République

A - Les conditions politiques de l'instauration de la IIIème République	24
B - L'œuvre législative qui met en place l'école de la République	24
C - Les conséquences de l'affaire Dreyfus et la Séparation de l'Église et de l'État	25
D - Des premières organisations des enseignants à la grande guerre 14-18	27
E - L'évolution du syndicalisme enseignant entre les deux guerres	29
F - Le syndicalisme enseignant de 1940 à 1958	31
G - La crise de 1947 et le passage à l'autonomie	33
H - L'action syndicale sous la IV République	34
I - Le syndicalisme enseignant de 1958 à 1981	35
J - Le syndicalisme Enseignant de 1981 à la scission de 1992	39
K - Les premiers pas de la FSU	43

Deuxième partie: Le syndicalisme enseignant

I - De la Révolution à l'école de la République

« *Après le pain, l'éducation est le premier besoin du peuple* » Danton

Avec la Révolution, l'enseignement devient une préoccupation politique. C'est sous l'Assemblée Législative (1791-1792) que Condorcet est chargé d'élaborer un plan de réforme de l'Instruction Publique. Mais les révolutionnaires ne réussiront pas à mettre en place ce nouveau système scolaire qui prévoyait un enseignement primaire gratuit et obligatoire et une école centrale par département pour le secondaire.

Faute de moyens, préoccupés par des tâches urgentes et aussi dramatiques (il fallait sauver la Révolution..) la Convention (1792-1795) ne put concrétiser les projets de Condorcet. Cependant dans l'Enseignement Supérieur il y aura création des grandes écoles Polytechnique, des Mines, École Normale, École de Médecine et de Santé, Conservatoire de musique etc...

L'histoire du syndicalisme enseignant est intimement liée à l'histoire de l'enseignement dans notre pays...La caractéristique la plus marquante à ses débuts est qu'il se met en place dans le cadre d'un affrontement entre l'Église et l'État.

A - Les Conditions de la mise en place d'un enseignement d'État

Il est nécessaire de rappeler que cette révolution de 1789 prendra un caractère antireligieux car en France, l'Église était un support essentiel de la monarchie absolue et de Droit Divin. Un roi n'existait que par le « Sacre » qui par l'intermédiaire de l'Église lui donnait la légitimité d'essence divine, donc inattaquable : c'était l'union du trône et de l'autel.

Changer de régime ne pouvait se faire sans affaiblir ce rôle de l'Église ; de là la tentative de mettre le clergé sous le contrôle de l'État avec la Constitution Civile du Clergé qui faisait obligation de prêter serment de fidélité à la Constitution. La division entre Clergé Jureur et clergé réfractaire entraînera la guerre civile dans les départements de l'Ouest, et éloignera les catholiques du nouveau régime.

La foi en la raison et en l'homme, ne pouvait que rendre méfiants les révolutionnaires par rapport au Christianisme. Ils cherchèrent à libérer l'État de toute dépendance avec l'Église et de 1795 à 1802, il y eut de fait la séparation de l'Église et de l'État.

B - Le Consulat et l'Empire

Lorsque par le Coup d'État du 19 Brumaire 1799 Napoléon Bonaparte prend le pouvoir et devient 1^{er} Consul, il se trouve face à un pays désorganisé et à pacifier. Il doit notamment ramener la paix religieuse afin que les catholiques adhèrent au « nouveau » régime. Pour cela, il signe avec le pape Pie VII un Concordat en 1801 qui régularise les relations avec Rome. Le 1^{er} Consul reconnut le catholicisme comme la religion de la majorité des Français. Le clergé devient un corps de

fonctionnaires, placé sous la direction d'un Directeur des cultes, sous la tutelle de l'État. Le Concordat rallia les catholiques au Consulat.

Mais Bonaparte dut aussi tenir compte du parti anti-catholique en gros les révolutionnaires et pour apaiser leur colère contre le Concordat, il publia en 1802 les Articles Organiques qui accentuaient la main-mise de l'État sur l'Église. Ces articles organiques furent condamnés par Pie VII, mais la politique d'apaisement, de conciliation fut malgré tout une réussite. Comme il avait réorganisé l'Église, il réorganisa l'enseignement en remplaçant les Écoles centrales par les Lycées par la loi du 1^{er} mai 1802. Il donne à ces lycées une organisation militaire, y imposa l'enseignement religieux. Ces lycées devaient assurer la formation des cadres de l'État.

En 1808 sous l'Empire, il créa l'Université qui eut le monopole d'enseigner. Cette université comprit les établissements de l'État (Primaire, Collèges, Lycées, Supérieur) et les écoles privées que l'État autorisait. Dans la réalité, Napoléon 1^{er} ne s'intéressa qu'au secondaire, il abandonna le primaire aux Frères des Écoles Chrétiennes. L'Université était un outil pour affirmer son pouvoir, en s'appuyant sur un corps enseignant asservi; « un moyen de régner ».

A partir de 1808 l'occupation des États pontificaux provoqua un conflit entre la Papauté et Napoléon. Sans entrer dans le détail, disons simplement que la violence avec laquelle Napoléon traita le Pape fit que l'Empereur effaça la politique d'apaisement que le 1^{er} Consul avait si bien réussi. Massivement les catholiques se détachèrent de l'Empire au bénéfice des Bourbons, donc de la monarchie.

C - La Restauration Monarchique

L'effondrement de l'Empire en 1815 allait ramener les Bourbons sur le trône de France. Les contre-révolutionnaires, les ultraroyalistes déclenchèrent la Terreur Blanche et la France se trouva divisée en deux camps irréconciliables : les adversaires de la révolution qui prenaient leur revanche (en gros aristocratie, clergé et paysans) et les partisans de la révolution et de l'empire refusant les Bourbons (Bourgeoisie libérale, artisans et ouvriers etc.. le peuple des villes).

Le sens politique de Louis XVIII (1815 – 1824) l'amène à tenir compte de ce qui s'est passé depuis 1789 ; il a l'habileté de ne pas restaurer une monarchie absolutiste, mais en « octroyant une Charte aux Français, il accepte en fait une Monarchie Constitutionnelle »

Son frère Charles X (1824 – 1830), au contraire, véritable ultraroyaliste veut un retour pur et simple à l'ancien régime. Pour cela il resserrera l'union du Trône et de l'Autel, le catholicisme redevient religion d'État et le clergé est chargé de la surveillance de l'enseignement.

Un prélat est nommé Grand Maître de l'Université. Des cours d'histoire et de philosophie sont supprimés à la Sorbonne ; les professeurs présumés d'opinions libérales sont remplacés par des ecclésiastiques.

La politique appliquée est réactionnaire (exemple : la loi du sacrilège de 1825 qui punit de mort la profanation des hosties, et introduit ainsi le crime religieux).

Le triomphe de la contre-révolution va déclencher une hostilité de plus en plus grande au régime et une double opposition, Républicains et Monarchistes Orléanistes, progresse. Cette opposition se fait entendre à la chambre des députés, ce que ne peut supporter Charles X qui décide de légiférer par Ordonnance en juillet 1830. Ce refus de respecter la Charte et l'opinion publique, entraînera le soulèvement du peuple de Paris les 27, 28 et 29 juillet 1830, ces Trois Glorieuses (Journées) provoquèrent la chute des Bourbons.

D - La Monarchie de juillet 1830 – 1848

Si la révolution de 1830 mettait un terme à la tentative de restauration de l'absolutisme, elle n'allait pas pour autant déboucher sur un retour à la République. Elle allait au contraire remplacer un roi par un autre roi en portant sur le trône l'héritier de la branche cadette des Bourbons, la branche d'Orléans, qui par son ancêtre Philippe d'Orléans avait pris parti pour la Révolution, allant même jusqu'à voter la mort du cousin Louis XVI. C'est donc Louis-Philippe d'Orléans qui va régner sur le pays en acceptant une monarchie constitutionnelle. Les 18 ans de la monarchie de Juillet sont marqués par un remarquable développement intellectuel (Romantisme, Essor de la Presse).

C'est durant son règne que débute vraiment la mise en place de l'enseignement primaire Public par la loi Guizot de 1833. Guizot, remarquable historien, professeur à la Sorbonne, interdit de cours sous Charles X, devient Ministre de l'Instruction Publique puis chef du gouvernement en 1840. A cette époque près de 25 000 communes n'avaient pas d'école. La loi Guizot stipule :

- Toutes les communes doivent entretenir une école primaire, et une école primaire supérieure s'il y a plus de 6000 habitants ;
- Une École Normale par département assurera la formation des maîtres ;
- Les familles devront une rétribution à l'instituteur qui s'ajoutera au salaire versé par l'État. Seules les familles indigentes ne paieront pas ;
- L'instituteur pourra être un laïc ou un ecclésiastique suivant le vote du Conseil Municipal. Dans tous les cas, Guizot souhaitait une parfaite harmonie entre le prêtre et l'instituteur.

L'enseignement primaire n'était donc ni laïque, ni gratuit, ni obligatoire. Il devait apporter des connaissances, mais aussi une formation morale et religieuse. Guizot supprima pour l'enseignement primaire le monopole Universitaire imposé par Napoléon.

L'enseignement secondaire reste un enseignement littéraire. L'histoire et les langues vivantes commencent à y pénétrer, par contre l'enseignement scientifique est quasi-inexistant. Les lycées n'accueillent que les garçons.

Dans le Supérieur, il y a eu fondation de l'école des Chartes en 1821 et l'école française d'Athènes en 1846.

E - L'influence de l'Église de la signature du Concordat à 1848

L'Église a bénéficié d'un appui sans faille du pouvoir à partir de 1815. Pour autant la propagande catholique n'aura pas de grands succès sur la bourgeoisie libérale et le monde ouvrier, qui n'oublie pas que Pie VI a condamné la démocratie et la Libre Pensée.

L'appui de l'Église à la politique réactionnaire des ultraroyalistes a agrandi le fossé qui la sépare des libéraux et des républicains, et plus généralement du monde des salariés dont les conditions d'existence sont très dures. Pour essayer de reconquérir les masses, des catholiques vont engager l'église dans différentes actions.

-L'action charitable : Avec des organisations comme la Société de Saint-Vincent de Paul, les Petites Sœurs des Pauvres etc... en 1848 on en comptait une centaine. L'élaboration d'un catholicisme libéral qui ferait coexister catholicisme et démocratie (La Mennais, Lacordaire, Montalembert). Ils préconisent pour cela le suffrage universel, la liberté de la presse, la suppression du monopole universitaire, la liberté d'association et même la suppression du Concordat. Certains iront même jusqu'à parler de systèmes socialistes pour modifier une organisation sociale injuste. Leurs positions seront condamnées par Grégoire XVI dans une encyclique. Ainsi le pape condamnait les principes de 1789, qu'ils reprenaient à leur compte.

-L'utilisation de l'apologétique: C'est-à-dire la défense de la religion par le moyen de la Presse. Par exemple, le journal l'Univers, dirigé par Veillot, un polémiste redoutable, (puis par le Monde après l'interdiction de l'Univers).

-Le développement d'un enseignement secondaire catholique: En multipliant les établissements, notamment des Jésuites (on en comptera jusqu'à 74), en créant des congrégations enseignantes (mi-laïques, mi-ecclésiastiques) en réactivant des Ordres Religieux supprimés en 1792 (Bénédictins, Dominicains, etc...). L'offensive des catholiques pour la liberté d'enseignement dans le secondaire va les pousser à de violentes attaques contre l'université ; ils s'attireront la réplique d'universitaires comme Michelet ou Quinet qui dénoncèrent cette prise en main des esprits des jeunes, notamment de la part des Jésuites. L'affrontement obligea même Guizot à demander au Pape Grégoire XVI la fermeture de certains établissements de Jésuites. Enfin, Montalembert créa le Parti Catholique dont le seul objectif était la liberté d'Enseignement.

L'école devient un véritable enjeu politique qui verra s'affronter Conservateurs et Libéraux, Monarchistes et Républicains pour l'avenir du régime politique de la France. La guerre scolaire était lancée.

F - L'enseignement sous la IIème République et IIème Empire

Le glissement de la Monarchie de juillet vers un régime de plus en plus autoritaire, son incapacité à engager des réformes nécessaires, la crise économique de la fin des années 40 vont renforcer les opposants au régime, les partisans de la République. La Monarchie cède la place à la République au cours de Journées Révolutionnaires de février 1848. La Seconde République est proclamée le 25 février.

Son existence sera brève et marquée par l'affrontement entre Républicains modérés conservateurs sur le plan social, et dominée par la bourgeoisie, et d'autre part les Républicains socialistes qui s'appuient sur la classe ouvrière pour une transformation complète de la société.

Ce conflit devait aboutir à l'écrasement des forces socialistes au cours des terribles événements des 23 ou 24 juin 1848, au cours desquels l'armée et la Garde Nationale (formée de bourgeois) sortirent vainqueurs de cette guerre civile sous les ordres du général Cavaignac. Cet épisode aura pour conséquence un rejet de cette République par la classe ouvrière. D'autre part, la peur des « partages » qui fait trembler la bourgeoisie et la paysannerie va renforcer le camp de ceux qui souhaitent un gouvernement fort, garant de l'ordre social établi.

En 1849, c'est ce Parti de l'Ordre qui triomphe aux élections législatives. Le Président de la République est Louis-Napoléon Bonaparte élu le 10.12.48. On a alors ce paradoxe étonnant que tous les pouvoirs sont entre les mains d'ennemis de la République.

En matière d'enseignement, une loi très importante est votée en mars 1850. Cette loi porte le nom du Ministre de l'Instruction Publique « Le Comte Falloux ». Cette loi :

- Supprime pour l'enseignement secondaire le monopole universitaire établi par Napoléon. Elle satisfait ainsi une revendication essentielle des catholiques ;
- Facilite l'ouverture d'Etablissements d'Instruction aux congrégations religieuses, leur permettant même d'obtenir des subventions ;
- Elargit le droit de regard qu'a le clergé sur les écoles Publiques ;
- Permet aux municipalités de choisir un congrégationniste comme instituteur dans une école primaire publique.

Les débats furent vifs, l'opposition s'exprimant notamment par la voix de Victor Hugo. A partir de là les écoles confessionnelles vont se multiplier. En 1870 on estime que dans le secondaire il y avait autant d'élèves dans les écoles catholiques que dans le public. Pour les jeunes filles n'existaient que des établissements tenus par des religieuses.

Ce développement de l'enseignement catholique va provoquer en réaction, le développement d'un mouvement anticlérical de plus en plus important dont l'apogée sera sous la III^{ème} République incarné par le Ministère de Combes. L'anticléricalisme est aussi légitimement alimenté par une loi d'exception qui en 1850 place les instituteurs sous l'autorité des préfets, eux-mêmes soumis à l'influence des évêques. Le problème scolaire devient un problème phare de la société française.

L'affaiblissement du camp Républicain allait permettre le coup d'État du 2.12.1851, approuvé par le peuple par référendum le 20.12.1851, dont l'aboutissement sera le rétablissement de l'Empire proclamé le 2.12.1852 après le plébiscite de novembre 1852 qui dit oui à l'Empire Napoléon III devient l'empereur héréditaire des Français.

Le Second Empire sera une période particulièrement bénéfique pour l'Église choyée par le régime. Le nombre de religieux augmente considérablement, (multiplié par 8 pour les religieux, par 4 pour les religieuses, ainsi que la fortune de l'Église et son patrimoine immobilier). L'Église va utiliser l'enseignement pour exercer un très grand pouvoir sur les esprits. Son offensive ira jusqu'à mettre en danger l'Université.

Cette période est importante pour l'enseignement par la politique menée par Victor Duruy, Ministre de l'Instruction Publique de 1863 à 1869. Historien, fils d'ouvrier, il est préoccupé par le nombre d'illettrés et prendra une série de mesures :

- Création de milliers d'écoles primaires notamment de jeunes filles (ce que ne prévoyait pas la loi Guizot de 1833) ;
- Élargissement de la gratuité à un nombre plus important de familles indigentes ;
- Création de petites bibliothèques dans toutes les écoles ;
- Amélioration de la situation des Instituteurs ;
- Dans le secondaire, rétablissement de la philosophie, supprimée en 1852, et introduction de l'histoire contemporaine
- Création d'un enseignement secondaire spécial (sans latin-grec) ;
- Création d'un enseignement secondaire d'État pour les jeunes filles (les cours sont donnés dans une salle de la mairie par le personnel des lycées masculins).

Devant les protestations de l'Église Victor Duruy est renvoyé en 1869, il faudra attendre Jules Ferry pour que naisse un véritable enseignement secondaire féminin. Ajoutons pour terminer qu'il multiplia également les cours du soir pour adultes et mit en place l'École des Hautes Etudes. Pour mener à bien cette politique, Duruy fut soutenu par Jean-Macé, fondateur de la Ligue d'Enseignement en 1866.

La guerre Franco-Allemande de 1870 – 1871 avec le désastre de Sedan provoqua la chute du Second Empire et la République fut proclamée le 4 septembre 1870. La guerre continua jusqu'en janvier 1871 avec la capitulation de Paris. L'Allemagne imposa à la France le très dur traité de Francfort qui contient entre autres avec la perte de l'Alsace-Lorraine, les germes de la Grande Guerre de 14-18.

II - L'école de la République

A - Les conditions politiques de l'instauration de la IIIème République

Lorsque le 4 septembre 1870, Gambetta et les Républicains la proclament, ils ne se doutaient pas qu'il faudra attendre janvier 1879, soit près de 10 ans, pour que les pouvoirs soient entre les mains des Républicains. Une série d'événements va retarder cette prise des responsabilités :

Tout d'abord, c'est l'élection d'une Assemblée Nationale à majorité royaliste. Le vote s'est fait, non pas sur la question de « quel régime pour succéder à l'empire ? » mais sur le problème de continuer la Guerre ou faire la Paix. Gambetta et les Républicains sont pour la guerre à outrance, une majorité de Français souhaitent la paix et les royalistes l'emportent (400 royalistes, 200 républicains, 30 Bonapartistes). Thiers est « Chef du pouvoir exécutif de la République » mais « en attendant qu'il soit statué sur les institutions de la France ».

Puis c'est en 1871 la guerre civile avec la Commune de Paris, écrasée par Adolphe Thiers, monarchiste de cœur, qui s'oppose aux socialistes et aux républicains modérés.

C'est aussi la tentative de la Restauration de la Monarchie, fortement appuyée par l'Église dont la hiérarchie refuse la République. Elle utilise tout son pouvoir et ses établissements d'enseignement pour inculquer aux jeunes ce rejet de la République. Cette tentative échouera en 1873 à cause de l'entêtement du prétendant au trône de France, le Comte de Chambord du parti légitimiste, sur la question du Drapeau Bleu-Blanc-Rouge qu'il refuse.

En 1875, l'Assemblée Nationale se résoudra à opter, à une voix de majorité (Amendement Wallon), pour la République, en précisant que le Président de la République est élu par l'Assemblée Nationale pour 7 ans et rééligible. La majorité étant royaliste, c'est un des leurs Mac-Mahon qui sera élu !!!

C'est la crise du 16 mai 1877. Suite à la constitution de 1875, les élections pour la Chambre des Députés amènent une majorité républicaine (340 républicains contre 150 monarchistes). C'est le résultat de l'inlassable travail de Gambetta notamment. Mac Mahon semble s'incliner et confie le gouvernement à Jules Simon, républicain modéré. Puis poussé par ses conseillers royalistes et s'appuyant sur le Sénat à majorité monarchiste, le 16 mai 1877 il remplace Jules Simon par le Duc De Broglie. Protestation des Républicains, Mac Mahon dissout alors l'Assemblée ; les nouvelles élections confirment la majorité républicaine. Gambetta dira, parlant de Mac Mahon, qu'il doit « se soumettre ou se démettre ». Finalement les Républicains obtiendront enfin tous les pouvoirs en devenant majoritaires au Sénat en 1879 et en élisant Jules Grévy à la place de Mac Mahon démissionnaire le 30 janvier 1879. Ce rappel même très succinct est indispensable pour comprendre ce que sera la politique de cette IIIème République en matière d'Instruction Publique, sur fond d'anticléricalisme.

B - L'œuvre législative qui met en place l'école de la République

Il a donc fallu beaucoup de temps pour que la République s'impose. Pour beaucoup de républicains, si l'on veut que cette République perdure, que les citoyens adhèrent aux valeurs qu'elle porte en elle, il faut expliquer l'importance de ces valeurs pour une société plus libre, plus juste et plus fraternelle et il faut le faire très tôt. C'est par l'Instruction Publique que la République parviendra à faire partager au peuple les idéaux exprimés dès 1789.

Bien évidemment, il ne sera pas possible de le faire sans combattre ceux qui ont utilisé leur enseignement pour s'opposer à l'avènement de la République. L'offensive des milieux cléricaux sur l'école a été constante, et a permis la création d'un enseignement supérieur catholique en 1875 par la loi Buffet (Facultés catholiques de Lille, Toulouse, Lyon, Paris, Angers). Les

Républicains pour imposer les valeurs qu'ils défendent ne pouvaient pas ne pas pratiquer l'anticléricalisme. Gambetta avait dit, « le cléricalisme, voilà l'ennemi ».

Le clergé a pris une part très active dans la lutte contre la République, comme déjà dit, la papauté a condamné la démocratie, les principes de 1789 et donc les valeurs républicaines. Mais en même temps, dans ces valeurs il y a la défense de la liberté, et la liberté de conscience est une liberté essentielle : « il y a ceux qui croient au ciel et ceux qui n'y croient pas ». Partant de ce principe les Républicains vont attaquer l'Église, non pas sur le plan religieux, car ils sont pour le respect des croyances, de la foi en Dieu, mais sur le plan politique.

Jules Ferry dira qu'il faut « Défendre le droit de l'État contre un certain catholicisme qui n'est point le catholicisme religieux, et que j'appellerai le catholicisme politique ». Consolider la République va donc amener une réforme de l'Instruction Publique telle qu'elle avait été mise en place successivement par Napoléon 1er, Guizot, et Duruy. Pour l'essentiel, ce sera l'œuvre de Jules Ferry. Dans un premier temps, trois mesures importantes sont prises :

- Il est rendu à l'Etat le Droit exclusif de conférer les grades universitaires (en 1875 une loi avait prévu des Jurys mixtes Public-Privé) ;
- Un décret de mars 1880 ordonne la dissolution de la Compagnie de Jésus (Jésuites) ;
- Un décret donne trois mois aux Congrégations non autorisées (elles s'étaient multipliées), pour demander leur autorisation.

Dans un deuxième temps furent votées les lois scolaires proposées par Jules Ferry, et considérées comme vitales pour l'avenir de la République, pour un enseignement gratuit, obligatoire et laïque.

- Loi de 1881 qui impose la gratuité pour tous dans les écoles primaires ;
- Loi de 1881, difficilement votée qui impose l'obligation pour tous les jeunes de 6 à 13 ans ;
- Loi de 1882, qui impose le principe de la laïcité, c'est-à-dire la neutralité de l'école en matière de religion.

Sur ce point l'affrontement avec la droite catholique fut très dur car celle-ci voulait imposer à la place de « l'instruction morale et civique » « l'instruction morale et religieuse ». L'argument de Ferry fut de dire que « l'instruction religieuse est l'affaire du prêtre et non de l'instituteur » et que d'autre part, en plus du dimanche, une journée sans école permettra aux parents qui le souhaitent de donner une instruction religieuse à leurs enfants.

À partir de ces différentes lois des milliers d'écoles furent créées ainsi que des Ecoles Normales d'Instituteurs dans les départements. L'effort budgétaire fut considérable, il passa de 12 millions or en 1870 à 100 millions or en 1888 et sera de près de 500 millions en 1908.

La politique anticléricale vigoureuse dans les années 80, fut relayée par une politique d'apaisement à partir de 1888 jusqu'en 1898 et l'affaire Dreyfus. Cet apaisement doit beaucoup à l'affaiblissement du royalisme, qui disparaît en tant que force politique, mais aussi à la politique conciliante du pape Léon XIII, qui partout s'efforça d'atténuer les difficultés entre l'Église et l'État, en soutenant partout les catholiques qui défendaient les intérêts de l'Église et non des partis politiques. Cet apaisement permit le ralliement à la République d'une grande majorité des catholiques.

C - Les conséquences de l'affaire Dreyfus et la Séparation de l'Église et de l'État

Cette affaire débute en 1894 avec la condamnation à la déportation à vie par un tribunal militaire, du capitaine Dreyfus, officier juif, pour espionnage au profit de l'Allemagne. Dreyfus ne cessa de proclamer son innocence et sa famille lutta pour une révision du procès. L'affaire éclate véritablement en 1898, avec le fameux article de Zola dans l'Aurore, Journal de Clémenceau,

« J'accuse ». Il y dénonce les malversations de l'enquête, la partialité de la condamnation, et l'acharnement de l'Etat-Major à refuser une révision du procès alors que l'innocence de Dreyfus est certaine. Cette affaire va révéler toutes les fractures profondes de la société française, que l'on croyait apaisées. Les Français se déchirent et deux camps s'affrontent :

- « Les Dreyfusards » « pour la justice et la vérité » regroupent dans la « Ligue des Droits de l'homme » les Radicaux, les socialistes, les anticléricaux, les antimilitaristes, les Francs-maçons, en gros la gauche de l'époque. Avec des noms comme ceux de Zola, Clémenceau, Jaurès mais aussi Poincaré (conservateur) et Péguy (catholique) ;
- Les anti-Dreyfusards pour « La Patrie et l'honneur de l'armée » se regroupent dans la « Ligue de la Patrie française ». On y trouve l'Armée, les nationalistes comme Déroutède ou Barrès, les antisémites comme Drumond ou Guérin, les conservateurs, et la majorité des catholiques.

Les affrontements se multiplient dans les lieux publics, et jusqu'à l'intérieur même des familles. L'affaire ira jusqu'à provoquer une tentative de coup d'État des Nationalistes, mettant en péril la République, et obligeant les Républicains à réagir avec un « Ministère de Défense Républicaine » mené par Waldeck-Rousseau. Cette réaction provoque une forte reprise de l'anticléricalisme. En effet au travers de certaines congrégations enseignantes, l'Église a pris une part active en faveur du camp anti-Dreyfus, et de plus, leur extension, plus de 3000 établissements en 1898 et leur richesse, inquiètent les Républicains. Waldeck Rousseau voulut alors réprimer ceux qu'il appelait « les moines ligueurs et les moines d'affaires ». Pour les contrôler, dans sa loi de 1901 sur les Associations, fut précisé que les Congrégations Religieuses contrairement aux autres associations, ne pouvaient se former sans une autorisation donnée par une loi. Ce qui revenait à dire, que ne pouvaient enseigner que les membres de congrégations autorisées, et contrôlées financièrement par l'État. Également des poursuites furent engagées contre les Assomptionnistes et le Journal La Croix. Si Waldeck Rousseau fit une application modérée de sa loi, il n'en fut plus de même avec la victoire du Bloc des Gauches en 1902 qui amena la radicalisation de l'Anticléricalisme. La loi de 1901 fut appliquée avec vigueur par le Président du Conseil Combes. La plupart des demandes d'autorisation furent rejetées et des centaines d'écoles confessionnelles durent fermer leurs portes. Allant plus loin encore, une loi de 1904 interdit tout enseignement aux Congrégations, même celles qui avaient été autorisées. Les Congrégations dont les religieux appartiennent au clergé régulier (obéissant à une règle) durent se dissoudre ou se séculariser (prêtres dans les paroisses). Émile Combes entra également en conflit avec le Pape Pie X et ce fut la rupture totale des relations entre Paris et Rome en juillet 1904.

L'aboutissement de cette crise sera la loi de Séparation de l'Église et de l'État du 9 décembre 1905, dont le rapporteur fut Aristide Briand. Cette loi met fin au régime concordataire qui a fonctionné durant un siècle, mais aussi elle met fin à la place privilégiée que l'Église catholique a eu dans l'État français, pendant des siècles et des siècles. Elle précise :

- Que l'État ne reconnaît, ni ne subventionne aucun culte, mais assure la liberté de conscience ;
- Qu'il sera fait un inventaire des biens mobiliers et immobiliers de l'Église, qui seront ensuite distribués à des Associations Culturelles reconnues ;
- Les édifices religieux seront mis à la disposition de ces Associations Culturelles.

Le Pape Pie X a condamné cette loi, et interdit aux catholiques de former ces Associations. Les inventaires, devant la résistance du clergé et des pratiquants, furent très difficiles, voire impossibles à faire. Clémenceau, Chef du gouvernement, préféra y renoncer, car il y avait là un véritable risque de guerre civile. On peut conclure pour cette période de la III^{ème} République que :

- L'Enseignement Public a fait un bond en avant considérable ;
- Le nombre d'enseignants, notamment les instituteurs, ces hussards de la République, a fait en parallèle une progression spectaculaire ;
- A l'inverse, l'enseignement privé confessionnel a subi une importante régression.

D - Des premières organisations des enseignants à la grande guerre 14-18

Le syndicalisme chez les enseignants a été long à se mettre en place. Jusqu'à la III^{ème} République le personnel enseignant est étroitement surveillé. Il est au service des régimes successifs, et asservi à leurs besoins. Il y a cependant des réactions du monde enseignant pour à la fois plus de liberté dans l'exercice de leur profession, et de meilleures conditions de travail et de rémunération. Ainsi dans les lycées du 1^{er} Empire, les enseignants portaient l'uniforme, étaient condamnés au célibat, prêtaient serment de fidélité, s'engageaient à n'introduire dans l'établissement que des livres du catalogue officiel. Malheur à ceux qui ne respectaient pas ces règles draconiennes.

De grands universitaires ont connu les foudres de la répression : Guizot sous Charles X, Jules Michelet et Edgar Quinet sous la Monarchie de Juillet, Ernest Bersot qui refuse de prêter serment de fidélité à Napoléon III, Emile Deschanel révoqué en 1851, qui revendiquait un enseignement laïque et national etc... Les conditions d'existence des enseignants dans le primaire confinent à la misère, certains étant même obligés de mendier pour survivre. Ces conditions s'améliorent avec Guizot.

Les actes de résistance à l'asservissement sont le plus souvent individuels. Cependant dès la Restauration commencent à apparaître des réactions collectives avec l'apparition de journaux dans lesquels des enseignants expriment leur mécontentement et leurs attentes :

- en 1827 apparaît « Le Lycée »
- en 1829 « La Gazette des écoles »

Puis apparaissent des organisations qui marquent les débuts d'une conscience de groupe :

- en 1831 « La Société des Instituteurs et Institutrices »
- en 1832 « La Société des Professeurs d'Universités »

Ces organisations disparaissent dès 1834, victimes de rivalités internes et de la répression du pouvoir. Puis c'est en 1845 que paraît « L'Echo des Instituteurs » fondé par Arsène Meunier qui est beaucoup plus offensif :

- Il critique l'enseignement des Frères des Ecoles Chrétiennes,
- Propose des réformes,
- Revendique le statut Public de l'Instituteur et son rôle social,
- S'engage en devenant le pionnier de la laïcité etc...

S'opposant à Louis Napoléon Bonaparte, il est poursuivi pour ses écrits et l'« Echo » disparaît en 1850.

Durant cette II^{ème} République naissent des associations d'Instituteurs qui jouent un rôle à la fois politique et syndical mais la répression les fera disparaître. Pendant cette période, 4 000 instituteurs sur 35 000 et 700 professeurs sur 4 000, seront révoqués.

Cette répression ne suffira pas à faire disparaître l'expression revendicative, et le mouvement associatif reprendra sous le Ministère de Victor Duruy. En 1869 est constitué un comité de résistance des instituteurs, mais ce sera très vite une nouvelle phase de répression avec le gouvernement d'Adolphe Thiers qui en 1872 dissout une association de Secours Mutuel des Répétiteurs.

Ce n'est pas avec la politique de l'Ordre Moral qui en 1873 favorise l'action du clergé, et fait une vigoureuse campagne antirépublicaine, que les enseignants pourront faire avancer leur soif de solidarité.

Les choses vont évoluer à partir de 1878, lorsque les ministres Bardoux puis Ferry encouragent la

formation d'Associations Pédagogiques, capables de dynamiser le nouveau secteur scolaire. Les enseignants qui se retrouvent dans ces associations, mais aussi dans des amicales, des mutuelles, qui se multiplient, font l'apprentissage d'une communauté de pensée, d'un esprit de groupe et de solidarité.

Toutes ces organisations contribueront à l'avènement du syndicalisme enseignant. La loi Waldeck-Rousseau de 1884 sur l'autorisation des syndicats professionnels est perçue par les enseignants comme l'opportunité de former enfin des syndicats. Pourtant le chemin sera long jusqu'à leur reconnaissance officielle. Les premiers syndicats se mettent en place :

- en 1884, c'est le syndicat des Professeurs,
- en 1887, c'est le syndicat des Instituteurs et Institutrices de France.

Le pouvoir politique prend alors conscience du danger qu'il y a à laisser s'organiser des syndicats de fonctionnaires. Pour les gouvernements ce serait accepter le loup dans la bergerie. Dès 1885, un arrêt de la Cour de Cassation, refusait la syndicalisation des fonctionnaires. Les arguments étaient :

- « Les personnels rémunérés par l'État ne peuvent revendiquer » ;
- « Ils ne peuvent former une hiérarchie parallèle à celle de l'administration » ;
- « Enfin par leurs fonctions, ils pourraient peser sur les consultations électorales ».

C'est en s'appuyant sur cet Arrêt que Eugène Spuller , Ministre de l'Instruction Publique publie une circulaire le 20 septembre 1887 qui interdit la syndicalisation des enseignants au prétexte qu'ils sont fonctionnaires. On refusait ainsi aux enseignants les mêmes droits que les autres citoyens.

C'est l'affaire Dreyfus, qui amènera une évolution de la position du Pouvoir sur cette interdiction. Les intellectuels ont pris leur part dans la lutte pour les Droits de l'Homme, et ils estiment mériter d'être considérés comme des citoyens à part entière. Ils espèrent beaucoup de l'arrivée au pouvoir du Bloc des Gauches. Sans parler véritablement de syndicalisme, la loi de 1901 qui permet la libre création d'associations donne une forte impulsion à la solidarité des enseignants.

Beaucoup d'enseignants se contentent de ces associations qui sous la forme d'amicales défendent le perfectionnement pédagogique, mais aussi la défense professionnelle des instituteurs, et la défense de l'école laïque. Certaines de ces amicales vont se fédérer en 1902 pour revendiquer leur indépendance par rapport aux pouvoirs publics ; d'autres vont se rassembler dans la FAI (Fédération des Amicales d'Instituteurs), qui reste encore proche de la hiérarchie administrative. Enfin d'autres enseignants, minoritaires, veulent constituer de véritables syndicats.

En 1905, un manifeste d'Instituteurs Syndicalistes préconise l'adhésion à la CGT (tout en refusant le principe de la grève générale). Toujours en 1905 est fondé la FNSI (Fédération Nationale des Syndicats d'Instituteurs). Ils considèrent que, comme beaucoup de travailleurs, les instituteurs sont des prolétaires exploités. La FNSI rejoint la CGT en 1907 tout en refusant aussi l'appel à la grève générale, ce que les dirigeants de la CGT admettent.

Ce ralliement des enseignants à la CGT n'est pas accepté par les Républicains modérés et les Conservateurs. Ils prendront des mesures pour casser ce syndicalisme enseignant par la répression. La cible des gouvernants c'est bien la FNSI, la FAI ne régit pas, n'est pas solidaire. Ainsi,

- Clémenceau, chef du gouvernement, fait révoquer Marius Nègre, secrétaire de la FNSI en 1907. La FNSI ne disparaîtra pas pour autant et même se renforcera ;
- Poincaré dissout la FNSI le 21 août 1913 au prétexte d'antimilitarisme. Elle continuera d'exister malgré tout.

En 1910 les orientations de la FNSI sont représentées par l'Ecole Emancipée (Revue syndicaliste révolutionnaire). On y trouve bien sûr l'action revendicative (contre la répression, pour les conditions de travail, l'égalité des sexes, la retraite, etc...), la lutte pour la laïcité, mais aussi la

nécessité d'une rénovation pédagogique, et enfin deux options révolutionnaires, l'émancipation des femmes et le pacifisme internationaliste.

Au début de ce vingtième siècle et jusqu'à la guerre, les amicales et les syndicats vont se multiplier. Le développement est très fort chez les instituteurs, beaucoup moins chez les professeurs qui s'organisent d'une façon dispersée dans des amicales par discipline. Ces associations du second degré, comme d'ailleurs du supérieur, ne sont pas favorables à un rapprochement avec le primaire, et majoritairement ils refusent l'adhésion à la CGT en 1910. Quant aux enseignants du privé, la guerre scolaire, l'affaire Dreyfus et la séparation de l'Église et de l'Etat, vont les amener à s'organiser de leur côté.

E - L'évolution du syndicalisme enseignant entre les deux guerres

Avec les paysans, les instituteurs ont payé un très lourd tribut à la 1^{ère} guerre mondiale (le plus souvent officiers ou sous-officiers obligés de montrer l'exemple ils seront les plus exposés). Ce drame va renforcer le pacifisme des enseignants. Ils seront pour la paix, et l'Ecole Emancipée soutiendra la rencontre de Zimmerwald en 1915 qui réunit ceux qui s'opposent à la guerre. Peu favorables à l'Union Sacrée, ils feront leur devoir résignés, en considérant que l'Allemagne était l'agresseur et qu'il fallait bien se défendre.

Après la guerre la France va connaître des grèves importantes qui traduisent l'aspiration à une vie meilleure. Les enseignants estiment qu'ils ont chèrement payé leur droit à une meilleure considération de la part de la Nation, et l'outil pour y parvenir doit être le syndicalisme.

En 1919 la FAI décide de se transformer en Syndicat et les instituteurs créent le SNI (Syndicat National des Instituteurs) qui rejoint la CGT. Cette adhésion ne manque pas de poser un problème avec les syndicalistes révolutionnaires de la FNSI qui s'y trouvaient déjà. Ils refusent donc l'arrivée de ces syndicalistes modérés, d'autant plus qu'ils sont 55 000, alors que les effectifs de la FNSI sont d'environ 8 000. Ils risqueraient donc d'être complètement noyés. Le problème se résoudra en 1922 avec la rupture de la CGT qui se divise en CGT et CGT-U, entre réformistes d'un côté et révolutionnaires de l'autre.

Les conséquences de cette division pour les enseignants amèneront les modérés du SN, à être dans la CGT réformiste de Jouhaux, alors que les révolutionnaires de la FNSI à majorité communiste, qui s'est transformée en 1919 en FMEL (Fédération des Membres de l'Enseignement Laïque) rejoindront la CGT-U.

Le SNI (ou SN) étend ses adhésions au-delà du corps des instituteurs et en 1928 se constitue la FGE (Fédération Générale des Enseignants) qui regroupe des syndicats du primaire, du secondaire et du supérieur, et qui est dominé par le poids du SNI. L'influence de la FGE dans la CGT deviendra très importante (dix unions départementales sur 90 sont dirigées par un instituteur).

A l'opposé la FMEL qui s'est transformée en FUE (Fédération Unitaire de l'Enseignement) est beaucoup moins nombreuse, mais très active. Elle aussi très divisée, trois tendances s'y affrontent :

- Les majoritaires dissidents du PCF, ils n'acceptent pas les déviations du communisme en Russie, ni la soumission du syndicat au PC ;
- Une minorité qui constitue la MOR (Minorité Oppositionnelle Révolutionnaire) qui regroupe les orthodoxes du PCF.
- Les anarcho-syndicalistes qui refusent à la fois les positions de la majorité et de la MOR.

Les choses ne sont pas simples à la FUE. Ce syndicalisme enseignant, qui n'est toujours pas reconnu officiellement, vit une période difficile face aux gouvernements de droite du Bloc National, et sa politique réactionnaire. Nombre d'instituteurs sont victimes de la répression gouvernementale

dans le combat laïque qu'ils mènent contre la politique de rétablissement des relations diplomatiques avec le Vatican, et qui favorise à nouveau le cléricisme.

Il faut noter dans cette période, le vote de la loi Astier du 25.07.1919 qui est à la base de la mise en place de l'Enseignement Professionnel. Cette loi :

- Porte le cursus scolaire à 18 ans,
- Crée le Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP),
- En précise le financement.

Elle répond à une forte demande de la CGT qui depuis 1895 avait fait des propositions dans ce sens.

La situation va évoluer avec la victoire du cartel des gauches (radicaux et socialistes) en 1924. Au cours de la campagne électorale, les fonctionnaires de la CGT et notamment les instituteurs s'étaient fortement impliqués. Edouard Herriot qui forme le gouvernement se sent une dette envers eux, et pour les remercier par une circulaire du Ministre Chautemps, il reconnaît de facto le droit des fonctionnaires à former des syndicats (1924).

L'échec du cartel des gauches, et le retour d'une droite modérée avec Poincaré en 1926, va rendre très difficile la satisfaction de la revendication essentielle des enseignants, qui est d'ordre économique avec la revalorisation des salaires, que Poincaré refuse.

A partir des années 30, c'est la montée du fascisme et les conséquences de la grande crise de 1929, qui seront les préoccupations essentielles, et qui amèneront les enseignants à poser la question de l'unité syndicale. La crise du 6 février 1934 provoque un choc et une forte réaction des syndicats et des politiques au cours des journées des 9, 11 et 12 février. La grève générale du 12 fut un succès et les manifestants, PC et SFIO, CGT et CGT-U se retrouvèrent ensemble place de la Nation pour défendre la République.

Dans cette aspiration à un retour à l'unité syndicale les enseignants vont montrer l'exemple, et en 1935 la FUE va rejoindre la FGE, bien sûr pour s'opposer à l'extrême droite, mais aussi pour la réforme de l'Enseignement et pour la Laïcité. La CGT se réunifiera en 1936.

La victoire du Front Populaire en 1936 porte les espoirs de la classe ouvrière mais aussi des fonctionnaires donc des enseignants. Dans ce secteur comme ailleurs la déception suivra l'euphorie. Les réformes du Ministre de l'Education Nationale, Jean Zay, ne seront que des réformes mineures :

- Scolarité portée de 13 à 14 ans,
- Enseignement secondaire gratuit,
- Possibilité de passage dès 11 ans de l'école primaire au lycée.
- En matière de rémunération, la déception fut encore plus grande.

L'unité syndicale des enseignants retrouvée ne résistera pas aux événements internationaux.

- En 1936 c'est la guerre civile d'Espagne, qui ravive la division entre la FGE non interventionniste, et la FUE favorable au soutien des républicains espagnols.
- En 1939, le 25 avril, c'est la signature du Pacte germano-soviétique que la majorité des communistes français refuse de condamner, et qui va provoquer à la CGT une vague d'exclusions qui touche les anciens FUE.

Malgré tout, ces années qui précèdent la guerre, surtout 1937, sont marquées par des fusions d'organisations jusque-là divisées.

- Ainsi les professeurs de lycées, de collèges, et les répétiteurs vont se retrouver dans un syndicat unique le SPES (Syndicat des Personnels de l'Enseignement Secondaire) affilié à la CGT-FGE.

- D'autres enseignants du secondaire, qui refusent l'adhésion à la CGT vont former le SNALC (Syndicat National Autonome des Lycées et Collèges).
- D'autres enfin, membres de l'enseignement public mais catholiques et laïques vont fonder le SGEN (Syndicat Général de l'Education Nationale). Il a l'ambition de syndiquer du primaire au supérieur, il est né d'un double refus du SPES et du SNALC. Il rejoint la CFTC tout en se définissant comme laïque et non organisation confessionnelle.

A la veille de la deuxième Guerre Mondiale des mouvements d'action catholique se multiplient. Des enseignants du public, catholiques, refusent le slogan « Laïques dans les écoles laïques, catholiques dans les écoles privées ». Mais en même temps la majorité des catholiques français restent hostiles à l'enseignement laïque et gratuit. Le pape Pie XI renouvelle dans une encyclique, l'opposition de l'église à « que les enfants baptisés fréquentent l'école laïque, et s'oppose à la pédagogie moderne » (Encyclique l'Education Chrétienne et la Jeunesse du 31.12.1929).

La position de l'Etat français par rapport à la question scolaire est précisée par l'article 91 de la loi de Finances du 31.03.1931, qui précise que la liberté d'enseignement est un « principe fondamental ». La défaite de 1940, l'occupation de la France, et le régime de Vichy devaient tout remettre en question.

F - Le syndicalisme enseignant de 1940 à 1958

Le Régime de Vichy: Mai 1940, l'attaque allemande provoque l'effondrement militaire de la France. La débâcle amène au pouvoir Pétain et le Régime de Vichy, qui tente d'imposer sa Révolution Nationale. La politique de Vichy est marquée par une série de mesures répressives contre les fonctionnaires en général et les enseignants en particulier :

- Dissolution des organisations de fonctionnaires le 17 octobre 1940,
- Interdiction aux Juifs de travailler dans les services publics,
- Mesures individuelles contre les enseignants jugés indignes, vagues de révocations,
- Serment de fidélité au Maréchal.

D'autre part, une série de mesures sont prises contre l'école publique :

- Suppression des écoles normales d'Instituteurs,
- Abandon de la gratuité pour le secondaire,
- Réintroduction de l'enseignement religieux dans les écoles publiques,
- Contrôle strict des programmes pour faciliter la colonisation des esprits dans le cadre « Travail, Famille, Patrie ».

Par contre, le pouvoir est très favorable à l'enseignement catholique. Pétain et les catholiques voyaient dans la défaite une punition que Dieu infligeait à la France. Monseigneur Saliège, évêque de Toulouse, dans la Croix « *Pour avoir chassé Dieu de l'école, du prétoire, de la Nation, Seigneur nous vous demandons pardon... Quel usage aurions-nous fait d'une victoire facile en 1940 !* » Claudel notait le 16 avril 1940 « *La France est délivrée après soixante ans du joug du parti radical et anticatholique (Professeurs, avocats, juifs et francs-maçons),... espérance d'être délivré de la domination imbécile des instituteurs* ». La hiérarchie catholique s'est ralliée au régime. Le cardinal Gerlier : « *Travail, Famille, Patrie : ces trois mots sont les nôtres* ».

Le régime de Vichy, c'est la revanche sur le Front Populaire, c'est aussi pour l'église la revanche sur l'école publique. Mesures favorables au privé :

- Assouplissement de la législation sur les congrégations,
- Possibilité aux municipalités d'accorder des subventions aux écoles privées,

- Aide exceptionnelle de 400 millions de francs à l'enseignement catholique.

Antoine Prost « *comme toujours, quand ils sont les plus forts, les catholiques menèrent de front une consolidation de leur propre école, et la pénétration de l'école publique* ».

La Résistance: Les syndicats enseignants vont s'engager dans une lutte sur deux fronts, contre l'occupant, et contre le régime de collaboration. Ils se sont impliqués tôt dans les réseaux de résistance, mais il y aura une forte accélération avec l'invasion de la Russie en juin 1941, qui d'une certaine manière « libère » des enseignants communistes, et avec la création du STO (Service du Travail Obligatoire à effectuer en Allemagne ; la relève), en 1942. Les communistes s'expriment dans une presse clandestine, dans le Supérieur par « L'Université Libre », dans le primaire par « L'Ecole Laïque ».

Pour d'autres enseignants, notamment du courant réformiste, c'est la persécution des Juifs et le retour du cléricisme, qui motivent leur engagement contre le régime. Nombreux furent les enseignants qui rejoignirent les réseaux de la résistance comme « Libération » « Combat » « Francs-tireurs » etc...Le fait d'appartenir à la résistance réunit des syndicalistes qui s'étaient séparés en 1939. Ensemble ils vont refaire l'unité de la CGT par les accords de Perreux en 1943. Les actions s'amplifient, et l'Ecole Libératrice reparaît clandestinement en 1944.

Le fait d'avoir participé à la Résistance, d'avoir été à la tête de réseaux, va permettre aux syndicalistes enseignants de faire prendre en compte leurs préoccupations dans le programme du CNR (Conseil National de la Résistance), qui servira de base à la reconstruction du pays.

Bien que les catholiques aient été dans l'ensemble favorables à Pétain, la CFTC ne signera pas pour autant les propositions de Vichy contenues dans la « Charte du travail ». Ses dirigeants participeront à la Résistance.

La libération: A la libération, le syndicalisme enseignant a retrouvé son unité dans la FGE, affiliée à la CGT reconstituée en 1943. La FGE, environ 130 000 adhérents en 1945, souhaite élargir son champ de syndicalisation pour permettre l'adhésion de tous ceux qui travaillent dans des établissements scolaires, enseignants et non enseignants. Pour cela elle se transforme en FEN (Fédération de l'Education Nationale) en 1946. Les syndicalistes de la FGE puis de la FEN vont devoir intervenir sur quatre dossiers importants.

1 Le reclassement des enseignants: Le métier n'est plus attrayant, il faut le revaloriser par une nouvelle grille indiciaire. Le projet Teitgen est repoussé, le projet Schuman est accepté. La nouvelle grille indiciaire paraîtra en 1948, la FEN se battra pour son application.

2 La restauration de la laïcité: Soulevée dès 1945 par la LFE (Ligue Française de l'Enseignement), qui veut la nationalisation de l'enseignement, la FEN n'ira pas jusque-là en acceptant que des garanties soient accordées aux parents catholiques. Elle obtiendra l'abolition des lois de Vichy contre l'Ecole Publique, et celles en faveur du Privé. Il y aura également nationalisation des écoles privées patronales des houillères du Nord-Pas-de-Calais. Surtout sur le plan de la laïcité, la IVème République qui naît de la Constitution de 1946 est dite « Laïque » et la liberté d'enseignement ne figure pas dans son préambule.

3 La réforme du système scolaire: Une commission (comprenant les syndicats) y travaille à partir de 1944. Les objectifs sont variés, la CGT s'intéresse aux questions de l'apprentissage alors que la FEN, en fait le SNI, est préoccupé par l'enseignement en zone rurale. En 1944 des crédits sont débloqués pour les CFA. Ces travaux débouchent sur le plan Langevin-Wallon de 1947 qui repose sur deux principes : la Justice et l'Orientation :

- scolarité obligatoire portée à 18 ans,
- cycle d'orientation de 3 à 11 ans,
- cycle de détermination de 15 à 18 ans.

La CGT est favorable ainsi que le SGEN et la FEN. Pourtant le SNI qui est le syndicat le plus important de la FEN est réservé sur l'extension du secondaire qui pourrait se faire au détriment des cours complémentaires.

4 Le renforcement de la FEN: Elle syndique désormais tous les personnels. Par le biais des fonctionnaires de la CGT, elle participe à l'élaboration du statut de la Fonction Publique que De Gaulle a confié à Maurice Thorez, et qui sort en 1946. Cette loi de 1946 est capitale : Elle reconnaît de « Jure » le syndicalisme des fonctionnaires alors qu'il n'avait été reconnu que de facto en 1924, et donc le droit de grève. Le statut crée les CAP (Commissions Administratives Paritaires) qui donnent un droit de regard aux représentants des personnels, sur la gestion des carrières des agents. Il crée aussi les CTP (Commissions Techniques Paritaires), qui donnent aux représentants des personnels un droit d'intervention sur le fonctionnement des services. Enfin est créée le Conseil Supérieur de la Fonction Publique sur le fonctionnement d'ensemble de l'administration (représentants des personnels et représentants de l'État). D'autre part la FEN va élargir son champ d'action :

- Dans l'édition en développant Sudel,
- Dans la sécurité sociale (créée en 1946) en organisant la MGEN (Mutuelle de l'Education Nationale). Plus tard on parlera même de l'Empire de la FEN (MAIF, MRIFEN, CASDEN, MAE).

G - La crise de 1947 et le passage à l'autonomie

L'éclatement de la CGT en 1947 qui amène la création de FO en 1948 va bien sûr avoir des conséquences pour les enseignants. Ils se trouveront devant trois possibilités :

- Rester à la CGT,
- Rejoindre la CGT-FO,
- Rester ensemble.

Au cours de cette crise, les tensions d'avant guerre entre révolutionnaires et réformistes, refoulés pendant la résistance, reviennent au grand jour. Dans cette rupture la CGT de Benoît Frachon gardera l'essentiel du monde ouvrier ; FO de Léon Jouhaux rassemblera essentiellement les fonctionnaires.

En 1947 le Bureau National de la FEN est dominé par les réformistes (12 sièges contre 5 au courant MOR, 3 à l'Ecole Emancipée). Le 15 janvier 1945 la commission administrative de la FEN se prononce pour l'unité syndicale des enseignants. A la mi-mars, par référendum, le SNI se prononce pour l'autonomie, et à la fin mars au Congrès de Paris la FEN reprend la position du SNI. Les personnels de l'Education Nationale ne resteront pas à la CGT, ils n'iront pas à FO mais ils resteront ensemble dans l'autonomie.

Il y aura de vifs débats pour pouvoir quand même, à titre individuel, adhérer à la CGT ou à FO, c'est-à-dire avoir une double affiliation FEN-CGT ou FEN-FO. Certains syndicats refuseront l'autonomie et resteront à la CGT, ce sera le cas de l'Enseignement Technique, et du syndicat des agents, d'autres iront à FO comme les personnels des CFA.

Le choix de l'autonomie se fera avec l'espoir qu'elle ne sera que provisoire, et qu'il faudra travailler pour refaire l'unité syndicale.

Mais en attendant les enseignants et ATOSS veulent rester ensemble car l'Union fait la force, parce qu'il faut sauvegarder le réseau des services mis en place (MGEN), parce qu'il faudra aussi faire face à une inévitable offensive du cléricisme, qui amoindrit, car compromis avec Vichy, ne tardera pas à relever la tête. Ce choix a aussi sûrement été fait avec quelques arrières pensées – pour les réformistes, les communistes seront plus faciles à contrôler dedans que dehors – pour les communistes, il vaut mieux être dedans pour conquérir la majorité, que dehors.

Même si la plupart pensent que cette situation d'autonomie n'est que provisoire, la FEN va créer des syndicats pour remplacer ceux qu'elle a perdus, qui ont refusé l'autonomie. Ainsi le SNETAA est créé dans le Technique (Mauroy), de même qu'un syndicat d'ATOSS (agents), le SNAEN, qui deviendra la troisième force de la FEN après le SNI et le SNES (qui a remplacé le SPES).

La FEN se présente comme « une fédération autonome de syndicats autonomes ». Elle est pluraliste et dirigée par une majorité homogène. Elle reconnaît à ses adhérents le droit de Tendance qui a permis l'unité, en permettant aux différents sensibilités de l'exprimer. Trois grands courants la traverse :

Le courant majoritaire: (66% en 49 – 74% en 78) Ce courant a gonflé ses effectifs avec l'adhésion progressive des personnels favorables au rattachement à FO. Politiquement on y trouve des radicaux, des socialistes, des Francs-maçons, des sans-parti. Ils sont pour une transformation totale de la société, transformation qui se fera progressivement grâce à l'action syndicale. Ils sont, pour le respect de la charte d'Amiens, et du préambule des statuts de la CGT au Congrès de Toulouse de 1936. Ce qui n'exclue pas des ententes de circonstances avec des partis de gauche. Il fonctionne sans bureau, ni bulletin et est largement dominé par les instituteurs.

le courant cégétiste: (24% en 49 à 17% en 54) Il est surtout implanté dans le secondaire. Ce courant critique la majorité pour sa mollesse dans les revendications :

- Il demande à être associé à la direction de la FEN,
- Il demande une participation de la FEN dans les luttes de l'ensemble des salariés,
- Il demande que le PCF soit considéré comme les autres partis de gauche notamment pour des actions circonstanciées.

Compte tenu de la baisse des adhérents FEN-CGT le PCF demande aux instituteurs communistes de cesser leur double affiliation. Ce courant souffrira de la mauvaise image du PCF, suite aux événements de Hongrie en 1956.

L'école Emancipée: (9% en 49 à 5% en 54) Ce courant représente le syndicalisme révolutionnaire. Il comprend des Trotskistes, des anarcho-syndicalistes, des libertaires etc...Il est surtout influent dans le domaine pédagogique en prenant une part active dans la méthode des centres d'Intérêt et des méthodes actives (Freinet).

H - L'action syndicale sous la IV République

Elle portera sur les points suivants :

Le problème des salaires: Cette période est marquée par une très forte inflation qui ronge le pouvoir d'achat. La FEN luttera pour une revalorisation des salaires. Mais alors que le SNI demande un reclassement indiciaire d'ensemble des enseignants, le SNES demande un relèvement indiciaires supplémentaire pour le Second Degré. Cette défense du pouvoir d'achat sera rendu difficile par la politique d'austérité budgétaire des gouvernements successifs même de gauche comme : Mendès-France ou Guy Mollet.

Le problème de la réforme du système scolaire: Là aussi la lutte sera difficile et peu productive pour l'application du plan Langevin-Wallon. Six projets seront élaborés en 1948 et 1958, seul le dernier, celui du Ministre René Billère, sera approuvé par le SNI mais repoussé par le SNES. La FEN est affaibli dans cette lutte pour une réforme parce que le SNI et le SNES se neutralisent.

- Le problème laïque: La FEN n'aura pas suffisamment de force pour s'opposer à l'offensive de l'École Privée. En 1948, un décret attribue des subventions aux élèves du privé qui ont des difficultés financières. Protestation de la FEN, mais combat perdu :

- En 1951 la loi André-Marie institue des bourses nationales pour les bon élèves du privé.
- Toujours en 1951 la loi Charles Barangé crée une allocation de 1000 francs par trimestre et par enfant dans le 1^{er} degré privé.

Le camp laïque qui s'est organisé en août 1951 en créant le CNAL (Comité National d'Action Laïque) qui comprend la FEN, le SNI, la LFE, la FCPE ne pourra empêcher les succès du camp

confessionnel. Comme le dit Robert Escarpit « *Le slogan* » « *A l'école publique, les fonds publics, à l'école privée, les fonds privés* » sera nettement inefficace face à l'argument du Privé « *Le libre choix des modes d'éducation doit être assuré par les familles* ».

Pour terminer cette période de la IV République, il faut ajouter que les autres confédérations et leurs syndicats enseignants ont connu quelques difficultés :

- c'est le cas du syndicat de l'enseignement technique de la CGT qui se heurte aux exigences du CNPF (Centre National du Patronat Français) en matière de formation professionnelle.
- Pour ce qui concerne FO, l'affaiblissement des effectifs enseignant dans la confédération, l'amènera dix mois environ après la CGT à supprimer la double affiliation.

I - Le syndicalisme enseignant de 1958 à 1981

La IV République a tant bien que mal fait face à la pression démographique avec un budget qui est passa de 7 à 10% entre 1948 et 1958. Le secondaire a augmenté ses effectifs d'environ 1 400 000 élèves, le secondaire a doublé les siens, alors que le supérieur augmente de près de 30%. Malgré cela beaucoup ont dénoncé le malthusianisme scolaire inquiétant pour l'avenir du pays, car les moyens n'ont pas été à la hauteur des besoins. De là, la conscience qu'une réforme du système jusque-là repoussée, est indispensable. Si le premier interpellé est l'État, il est évident que la FEN doit s'impliquer, et peser de tout son poids dans le débat.

L'histoire du début de la V République, issue d'un coup d'État militaire le 13 mai 1958 en Algérie, coup d'État qui amène De Gaulle au pouvoir, est dominée par quelques questions fondamentales :

- Les institutions de la nouvelle République,
- La guerre d'Algérie,
- La réforme de l'Enseignement.

La FEN et les Institutions:

Un bras de fer va opposer la Fédération des Enseignants au nouveau régime :

Un bras de fer va opposer la Fédération des Enseignants au nouveau régime :

- Avec le SGEN, la FEN condamne le coup d'État ;
- Les syndicats enseignants participent à la manifestation du 28 mai 1958 pour la défense de la IV République ;
- Grève du 30 mai bien suivie
- Condamnation du Référendum du 28 septembre 1958 dans lequel De Gaulle demande au peuple français d'approuver la Constitution nouvelle (80% de oui) ;
- Participation aux « Cartel des Non » qui refuse l'évolution des Institutions vers un pouvoir plus personnel, avec l'élection du président de la République au suffrage Universel en 1962. La modification de la Constitution, soumise à un référendum, est approuvée par le peuple (62% de oui). Sur ce point des Institutions, le pouvoir l'emporte avec l'appui du peuple, la FEN s'y trouve toujours à contre-courant de l'opinion publique.

La FEN et la guerre d'Algérie:

Sur ce problème la position de la Fédération évoluera avec le temps. Dans un premier temps, elle demande des négociations. Le SNI avec Denis Forestier, a une position quelque peu différent, en condamnant le terrorisme du FLN, et la manipulation extérieure. En 1955 le SNI propose une table ronde. La tension monte entre les enseignants d'Algérie, et ceux de la métropole. Adrien Lavergne pour la FEN lance un appel au sang froid pour les deux camps, les partisans de l'Algérie Française et ceux de l'indépendance. Ceci n'empêchera pas les affrontements à l'intérieur de la FEN qui opposent la majorité Fédérale à l'Ecole Emancipée et au SNES qui veulent des négociations permettant de déboucher sur l'indépendance.

La déclaration de De Gaulle sur l'autodétermination montre encore des positions différentes.

L'Ecole Emancipée et les « cégétistes » pensent que l'interlocuteur doit être le FLN et le GPRA (Gouvernement Provisoire de la République Algérienne) alors que la majorité fédérale pense qu'il faut négocier avec toutes les forces vives de l'Algérie. Les actions des ultras de l'Algérie Française : semaine des Barricades (24 janvier – 1^{er} février 1960), le putsch des Généraux (22-25 avril 1961), provoquent des réactions hostiles des enseignants qui se manifestent par des grèves. La communauté éducative se mobilise contre l'OAS, les ratonnades, Charonne (8 février 1962). Cette affaire d'Algérie a divisé la FEN, a provoqué des critiques contre les attermolements du SNI, la signature des accords d'Evian du 18 mars 1962 approuvée par l'ensemble des syndicats de la FEN, y mettra un terme. Au contraire le SGEN s'est fortement engagé pour la décolonisation, ce qui lui permettra de revendiquer la légitimité de son ancrage à gauche.

La question scolaire: Les enseignants dans leur majorité ne se sont pas ralliés à De Gaulle, opposés qu'ils sont à son autoritarisme, son conservatisme social, et sa position sur l'Ecole favorable à un dualisme scolaire. Le 15 janvier 1959 Michel Debré, 1^{er} ministre, constate qu'il y a un problème scolaire, qu'il faudra résoudre. Dès lors un nouveau bras de fer commence entre d'une part le camp laïque, avec le CNAL, et le gouvernement, poussé et soutenu, par les associations de Parents d'Elèves du privé, et les parlementaires favorables à un nouveau statut pour l'Enseignement Privé.

Le 21 juin 1959 grande manifestation à Vincennes pour le respect des « Grandes lois scolaires d'Union ». Le gouvernement pour désamorcer la crise propose une commission d'Etudes présidée par un ancien ministre socialiste de l'EN, Lapie. Mais en même temps il prend des mesures favorables au privé : versement anticipé de l'allocation Barangé, habilitation des établissements facilitée. A la commission Lapie, la position de la FEN (Georges Lauré) et du SNI (Denis Forestier) est aucune concession au privé. Le SGEN lui défend le service public, mais est contre son monopole. La commission remet son rapport fin 1959. Elle propose quatre possibilités pour le privé :

- Liberté, mais sans subventions,
- Intégration dans le Public,
- Contrat, avec prise en charge par l'État, des locaux et des maîtres,
- Agrément, qui assurerait une aide de l'État dans le cadre de l'autonomie.

Le SNI organise alors la consultation des adhérents, le camp laïque de nombreuses manifestations. Il y a tension au niveau du gouvernement ce qui entraîne la démission du Ministre de l'EN, André Bouloche. Rien ne fait reculer le 1^{er} Ministre et la loi Debré est votée le 31.12.1959. Elle prévoit pour les établissements du Privé :

- Un contrat simple avec financement minimum ;
- Ou un contrat d'association avec des moyens plus importants mais aussi des contraintes (besoins scolaires reconnus, respect des programmes...);
- De plus l'État assurera « toutes dispositions utiles pour assurer aux élèves du Public la liberté des cultes et de l'instruction religieuse ».

Les syndicats de la FEN condamnent la loi Debré qu'ils jugent « antirépublicaine ». Le camp laïque lance une campagne de pétitions, qui enregistre plus de 10 millions de signatures. Le 13 juin 1960, 300 000 laïques réunis à Vincennes prêtent le serment de lutter jusqu'à l'abrogation de cette loi. Jusqu'en 1962 les réactions contre la loi Debré seront très importantes puis elles s'essouffleront progressivement.

Le 1^{er} juin 1971 une loi Pompidou pérennisera les contrats simples et ajoute que l'Etat prend en charge la formation des Maîtres. La FEN et le SGEN répliquent par une grève du 26 avril 1971, mais qui restera sans effet, c'est la défaite du camp laïque.

D'autres changements seront enregistrés dans les structures de l'EN par la circulaire Berthoin du 6.01.59 :

- l'instruction est obligatoire jusqu'à 16 ans,
- les cours complémentaires sont transformés en CEG (Collèges d'Enseignement Général).

Cette réforme Berthoin a été élaborée sans consultation des syndicats, elle est récusée par le SNI et le SGEN. Une autre réforme interviendra avec le décret du 3 août 1963 de Christian Fouchet qui

créé les CES (Collèges d'Enseignement Secondaire). Cette réforme est rejetée par la CGT, le SNES, le SNI, le SGEN.

Dans l'enseignement supérieur on assiste à une montée très forte des effectifs. Devant cet afflux, De Gaulle souhaite que se mette en place une sélection autoritaire. L'enseignement supérieur est remanié par Christian Fouchet :

- Propédeutique est remplacé par le DUES et le DUEL, le cursus étant ensuite licence, maîtrise, doctorat du 3^{ème} cycle, DEA, doctorat d'Etat ;
- Sont également créés des IUT ;
- Dans l'enseignement professionnel, une loi accroît les relations entre les entreprises et les établissements.

Les enseignants concernés ont critiqué ces réformes, c'est le cas du SNESUP de la CGT, du SGEN.

Le pouvoir gaulliste s'affaiblit ; déjà en 1965 le général De Gaulle a été soumis à un deuxième tour aux élections présidentielles, et aux élections législatives de 1967, si le parti gaulliste reste majoritaire, il enregistre un net recul. A la tête de l'EN, Alain Peyrefitte, remplace Christian Fouchet. Il obtient une augmentation de 11% de son budget, qui devient le plus important budget civil de l'État. Mais en même temps il a pour projet d'organiser la sélection à l'entrée de l'Université, et une réforme pédagogique. Cette politique de sélection est mal perçue dans les universités où la tension monte, elle débouchera sur l'explosion de 1968.

Des tensions à l'intérieur de la FEN: L'hostilité de la FEN envers la Vème République se calme peu à peu, signe sans doute de découragement après l'accumulation des échecs sur la question scolaire. La FEN et le SNI sont de plus en plus modérés ce que ne peuvent admettre les syndicats du second degré le SNES et le SNET qui fusionnent en 1966. La grève des heures supplémentaires qu'ils ont engagée, n'est pas soutenue par la fédération. D'autre part le SNI finit par accepter la réforme Fouchet alors que le SNES continue de s'y opposer. Estimant que la Fédération devient ingouvernable, le secrétaire général Georges Lauré démissionne.

Le parti communiste va inciter ses militants à intensifier la lutte catégorielle. Pour cela les ex-cégétistes vont fonder la tendance Unité-Action en 1966. Elle rassemble les enseignants communistes, mais aussi des socialistes du CERES, et des catholiques. En 1967 UA devient majoritaire au SNES et au SNEP, devant les autonomes et EE (Ecole Emancipée). Sur l'ensemble de la fédération, très active, elle passe de 19,20% en 1958 à 31,41% en 1967.

La crise de mai 68: Cette crise qui naît dans le milieu lycéen et étudiant va surprendre le pouvoir, l'ébranler, et remettre en question le fonctionnement de la société française. Il y a un avant 1968, et un après 1968. Le malaise des lycées vient des inégalités devant l'enseignement et le refus de la réforme « Fouchet ». Il se manifeste par la formation des CAL (Comités d'Action Lycéen). Cette contestation est reprise et amplifiée dans le monde étudiant, notamment par les groupes gauchistes Trotskistes et Maoïstes. Elle se déplacera de Nanterre (Mouvement du 22 mars) à Paris.

Le pouvoir répond par des arrestations, de la répression, et contrairement aux franchises universitaires la police intervient à la Sorbonne. C'est le départ d'un enchaînement manifestations-répressions. Le 6 mai les enseignants du SNE-SUP (FEN) lancent la grève. Les jours suivants les manifestations au quartier Latin sont de plus en plus violentes, c'est un miracle qu'il n'y ait pas eu de morts. Le 13 mai la CGT, la CFDT, la FEN, l'UNEF (Union Nationale des Etudiants de France) se rassemblent dans l'action, et le mouvement dépasse maintenant largement le monde étudiant. La question que les Etudiants posent et que posent Bourdieu et Passeron dans les « Héritiers » c'est bien quel rôle de l'Université ? « démocratisation » ou « reproduction sociale » ? Elle s'accompagne d'une remise en cause de l'enseignement traditionnel et notamment du principe d'autorité. Le slogan des jeunes « Les profs avec nous » ne peut cacher l'importante remise en cause des enseignants.

Le dénouement de cette crise de l'Université sera la loi d'Orientation d'Edgar Faure de novembre 1968, qui bouleversera les Facultés. Dans l'enseignement primaire et secondaire les changements sont moins importants ; à noter l'élection de délégués de classe, et l'implication des parents dans

les conseils de classe, et conseils d'administration.

Quel rôle a joué le syndicalisme enseignant dans cette affaire ?

- La FEN approuve le mouvement,
- Elle sert d'intermédiaire entre l'UNEF et les organisations syndicales de salariés ;
- Elle participe aux négociations de Grenelle, les 25 – 26 et 27 mai, avec le 1^{er} Ministre Georges Pompidou ;
- Elle participe à la recherche d'une solution de gauche à la crise, donc au meeting de Charléty ;
- Contrairement au SNESUP elle a dialogué avec Edgar Faure.

La FEN elle-même ne sort pas indemne de la crise de mai 68, notamment le courant autonome majoritaire qui perd du terrain devant le courant Unité Action (UA) qui déjà majoritaire au SNES et au SNEP le devient au SNE-SUP et au SNCS (chercheurs).

De nouvelles tensions à l'intérieur de la FEN:

La majorité fédérale est aussi secouée à l'interne, avec l'opposition à l'intérieur du SNI, du courant Rénovation Syndicale. Entre 1968 et 1991 elle perdra la direction de 22 sections départementales. Pour stopper ce recul le courant majoritaire des autonomes revoit les statuts du SNI pour affermir sa direction, et s'appelle désormais : Unité Indépendance Démocratie (UID) 1968. Le courant majoritaire UID va passer un accord avec un courant qui vient d'une scission de l'Ecole Emancipée, (EE), où les Trotskistes-Lambertistes forment le Front Unique Ouvrier (FUO). Cet accord leur permet de masquer leur recul.

En 1973 James Marangé, secrétaire de la FEN, attaque le courant UA pour indiscipline, et à partir de là l'affrontement UID-UA apparaît au grand jour, et sera quasi permanent à l'intérieur de la Fédération. D'un côté UID qui dirige la fédération estime qu'il est démocratique que les décisions soient prises par la majorité, et ensuite que les décisions prises s'imposent à l'ensemble de la Fédération. De l'autre, UA estime que la Fédération étant constituée de syndicats autonomes, c'est la majorité qui dirige chacun de ces syndicats qui l'emporte. En arrière plan il y a aussi le fait que la majorité UID où le SNI, donc les instituteurs, joue un rôle capital défend les intérêts de ses troupes. Alors que UA est majoritairement la tendance des professeurs, dont les intérêts ne sont pas les mêmes.

En 1971 la majorité UID se redresse, la parti socialiste pousse à son renforcement. François Mitterrand souhaite que les socialistes se retrouvent dans l'unité dans ce courant UID. Les statuts de la FEN sont revus pour un meilleur contrôle de la majorité fédérale sur les syndicats. Les pouvoirs publics vont aider à ce renforcement :

- En permettant à la FEN d'être dans les négociations salariales décidées à partir de 1969 (Delors). C'est la majorité fédérale qui y négocie sur ses positions ;
- En bénéficiant de détachés en grand nombre toujours grâce à Jacques Delors, ce qui renforce le fonctionnement fédéral. L'envers de la médaille sera une professionnalisation, un carriérisme de certains « apparatchics », une exacerbation des enjeux de pouvoir ;
- Avec Raymond Barre, l'Etat va aider au financement de la formation des militants, comme l'avait promis Jacques Chirac ; un centre de formation voit le jour. Mais là aussi envers de la médaille, cela crée une dépendance de la FEN vis à vis des pouvoirs publics, et d'autre part accentue la dépendance des syndicats par rapport au pouvoir fédéral.

Ces mesures ont permis à UID de stopper la progression de UA. La FEN élargit encore son champ de syndicalisation en syndiquant dans 6 ministères hors EN, notamment dans l'agriculture.

Jusqu'en 1981 l'activité de la FEN qui à partir de 1976 fait référence au socialisme (motion Claude Vieira) portera sur :

- La défense du pouvoir d'achat dans les négociations salariales ;
- L'application de la loi Edgar Faure qu'elle appuie ;
- La condamnation de la pérennisation de la loi Debré ;
- La critique de la loi Royer sur l'apprentissage
- Son hostilité à la Réforme Haby ;
- Son approbation du projet Beullac sur la formation des jeunes, alors que les opposants condamnent l'alternance formation-stage en entreprise ;

- Sa condamnation de la loi Guerneur qui porte sur le renforcement du caractère propre de l'Enseignement Privé, pour éviter que des établissements ne soient tentés par une intégration dans le public.

La FEN élabore un projet éducatif à partir de 1977 sur la base des propositions du SNI-PEGC « L'école fondamentale ». La proposition centrale de ce projet des instituteurs est la mise en place d'un corps unique d'enseignants de la maternelle à la fin de la scolarité obligatoire.

J - Le syndicalisme Enseignant de 1981 à la scission de 1992

Les effets de la crise économique avec notamment une forte poussée du chômage dans les années 74-76, vont amener l'espoir que la Gauche pourrait mieux faire que la Droite et c'est la victoire de Mitterrand à l'élection présidentielle le 10 mai 1981, et dans la foulée, la « vague rose » aux législatives.

Un échec cuisant : le SPULEN: Pour l'enseignement public le moment est venu de réaliser la proposition n° 90 du candidat Mitterrand qui prévoyait un « grand service public unifié et laïque de l'EN ». Pour les laïques il s'agissait de nationaliser rapidement, ou du moins, supprimer les crédits publics à l'école privée, qu'avaient accordés la Droite, avec les lois dites anti-laïques. Alain Savary, Ministre de l'EN est chargé de la politique éducative du gouvernement Mauroy. Très rapidement on va observer un grand décalage dans la stratégie, entre un gouvernement qui pense qu'il est urgent de pas se presser, et le camp laïque impatient de voir se réaliser ce SPULEN. En juillet 1981, Mitterrand dit en substance au CNAL « que ce dossier n'est pas simple, et sûrement pas le plus urgent ». La méthode de Savary sera la recherche d'un compromis pour lequel il faut du temps. Finalement Jacques Pommatau, nouveau secrétaire de la FEN se ralliera à cette idée de la nécessité d'avoir du temps pour aboutir à un compromis (Peut être une conséquence de la revalorisation qu'obtiennent les instituteurs ??). En août Savary présente les points qu'il faudra traiter dans son ministère :

- La carte scolaire,
- Le caractère des établissements,
- Le statut des personnels,
- Les activités éducatives.

Pas d'allusion au SPULEN, et réaction des laïques qui repartent à l'offensive. En décembre Savary fait connaître ses propositions, qui sont complexes et s'articulent autour d'un contrat pour des « Etablissements d'Intérêt Public ». La FEN condamne mais accepte de continuer les négociations. A l'opposé le Comité National de l'Enseignement Catholique (CNEC) refuse de poursuivre les négociations et les milieux catholiques engagent une puissante campagne de presse pour mettre l'opinion publique de leur côté.

Le camp laïque (FEN – CNAL – LFE – FCPE) réplique également par voie de presse, mais aussi par pression sur les parlementaires PS, et la FEN décide d'intervenir directement dans le privé, avec pour but de rallier les personnels de l'enseignement privé au SPULEN. Pour ce faire est créé dans le privé en 1983 un « Syndicat National pour l'Unification du Service Public, et pour la défense des personnels de l'Enseignement Privé » : le SNUDEP – FEN est né. Il se construit à partir d'enseignants qui quittent la CFDT du privé.

Savary propose un 2^{ème} texte en octobre 83. Il est rejeté par la FEN et notamment le SNUDEP-FEN. Le camp laïque réagit par des manifestations conséquentes mais qui n'auront pas l'ampleur de celles organisées par les partisans de l'école libre. Des raisons à cela :

- Des difficultés internes à la FEN, au niveau du SNI-PEGC, et du SNES qui ne s'engage guère ;
- L'opposition de FO et de la CFDT (Notat) aux positions du CNAL jugées trop sectaires ;
- Les slogans : « *L'école libre c'est nous* », « *Tous solidaires pour leur avenir* », « *A l'école publique fonds publics, à l'école privé fonds privés* » n'ont pas beaucoup de résonance dans l'opinion publique ;
- Enfin le Conseil Constitutionnel juge anticonstitutionnel le financement de 15 000 enseignants du privé, s'ils étaient titularisés.

Savary présente un troisième projet en 1984, qui est critiqué par la FEN et le CNAL et rejeté par les cléricaux. La FEN et le CNAL vont pousser les députés PS à déposer des amendements à ce projet. Trente trois sont déposés, que Savary refuse mais que Mitterrand accepte. Parmi ces amendement, deux d'entre eux qui n'avaient pourtant pas une portée très importante, vont provoquer la colère du privé :

- « *Toute création d'école maternelle privée dans une commune est liée à l'existence préalable d'une maternelle publique* »
- A l'expiration d'une période de 8 années, les communes ne seront plus obligées de financer les écoles privées si celles-ci n'ont pas une majorité de maîtres titulaires dans un corps de l'enseignement public ».

Le camp catholique les utilise pour dramatiser la situation, et l'on voit moins le Cardinal Lustiger monter au créneau. Il va répliquer par une immense manifestation à Versailles le 24 juin 1984 (1 million de personnes ?) avec dans le cortège tous les ténors de la droite, Giscard, Chirac etc...

Le 12 juillet dans une allocution télévisée Mitterrand annonce le retrait du projet au nom de l'Unité Nationale. Ce retrait entraîne la démission de Savary et du gouvernement Mauroy et Fabius prend la suite. Son ministre de l'EN, Chevènement, fait voter la loi du 25 janvier 1985, qui en gros reprend la loi Savary sans les amendements. L'enseignement privé reçoit l'assurance que les lois qui le régissaient jusqu'alors sont confortées. Le camp laïque obtient :

- Que les règles budgétaires qui s'appliquent au public, soient aussi appliquées au privé dont les crédits annuels seront limitatifs ;
- Que les ouvertures nouvelles respectent les prévisions des départements et régions ;
- Que les articles 1 et 4 de la Loi Guerneur soient abrogés, et c'est le retour à la nomination des maîtres par l'autorité académique ;
- Que l'État puisse créer des établissements publics, transférés ensuite aux collectivités territoriales.

L'échec du SPULEN est l'échec de toute la gauche :

- La FEN en restera fortement traumatisée, elle ne reviendra pas sur ce dossier, et en pratique intériorisera le dualisme scolaire ;
- Le SNUDEP-FEN en crise est dissout en 1986 ;
- La FEP-CFDT (Fédération de l'Enseignement Privé de la CFDT) fortement engagée dans la titularisation des enseignants subit une forte hémorragie au profit du Syndicat national de l'enseignement catholique de la CFTC.

La politique menée dans les trois niveaux d'enseignement: La première année du septennat de Mitterrand est marquée par la mise en application du programme commun avec notamment quatre ministre communistes. Puis tous les clignotants passant au rouge c'est à partir de juin 1982 le plan de rigueur, qui va stopper tous les projets du programme. Ce changement d'orientation va inquiéter les syndicats, et amener la FEN à se rapprocher de la CGT dans la lutte pour le rattrapage salarial. En positif cependant l'amélioration du statut de la Fonction Publique.

La politique de la gauche de 1981 à 1986:

C'est d'abord la politique d'Alain Savary de 81 à 84. Dans le supérieur une loi du 26 janvier 84 est marquée par quelques retouches à la loi Faure avec introduction notamment d'un système d'évaluation que le privé refuse.

Dans le secondaire Legrand fait des propositions de rénovation des collèges, qui ne s'appliqueront pas. Prost fait des propositions pour les lycées que la FEN et le SNES approuvent. Dans le primaire il ne se passera pas grand-chose, sinon la création des ZEP pour lesquelles la FEN sera réticente. Après la démission de Savary, Chevènement prend le relais. Dans le supérieur il multipliera les IUT et créera des magistères. Dans le secondaire, il y a refonte des programmes des collèges pour assurer un enseignement de masse solide. Dans les lycées le fait marquant est la création des baccalauréats professionnels en 1985 à côté des bacs technologiques. Le SNES approuve malgré l'insuffisance de postes. Dans le primaire il supprime les activités d'éveil pour renforcer les enseignements disciplinaires de base et réintroduit l'Instruction civique supprimée en 1977. Ces deux ministres ont accompli une œuvre qui est à la fois complémentaire et différente. Si Savary a quelque peu bousculé les traditions, Chevènement a au contraire renforcé le traditionalisme « Pour une France qui gagne ».

La politique de la droite 86-88:

La droite gagne les élections de 86 et René Monory est chargé de l'EN. Ses options sont autonomie des établissements, décentralisation, libre choix des établissements et sélection. Sa politique est marquée par son désir d'affaiblir la FEN en :

- Interdisant aux enseignants de distribuer les formulaires d'assurance de la MAE (Mutuelle pour l'Assurance des Elèves, composante de l'empire FEN) ;
- Suppression des MAD (mis à disposition d'enseignants à des mouvements associatifs) ;
- Suppression d'affectation d'enseignants au CCOMCEN (Œuvres mutualistes et coopératives de l'EN) créée en 1972.

D'autre part il cherche à affaiblir le SNI-PEGC en créant un statut de Directeur d'Ecole en 1987 pour casser l'homogénéité du corps. Également mis en extinction du corps des PEGC. Le SNI est contre, mais le SNES favorable. Enfin le 22 avril 86 il abroge la réforme des lycées de Chevènement. Il annonce 74% d'une tranche d'âge au baccalauréat (Chevènement 80%), un recrutement de 300 000 enseignants et une revalorisation des traitements. Ce projet est modérément approuvé par la FEN et le SGEN mais repoussé par le SNES et la CGT.

Dans l'enseignement supérieur confié à Alain Devaquet, la loi Savary de 84 est abrogée. Le ministre présente un nouveau projet dans lequel on trouve la mise en place de la Sélection. Cet aspect du projet va déclencher chez les étudiants et lycéens une opposition très forte, à laquelle s'associe la FEN. Manifestation de la FEN le 23 novembre 1986 qui réunit 200 000 personnes, le 27 c'est aussi plus de 200 000 étudiants et lycéens. Le 4 décembre une manifestation est réprimée, ce qui provoque une autre manifestation le 5 décembre, au cours de laquelle meurt Malik Oussekin, victime de la violence de la police. Ce drame va provoquer la démission du ministre. Le 10 décembre c'est 300 000 personnes qui se rassemblent à Paris. Si l'engagement du SNES et du SNE-SUP a été total, celui de la FEN a été plus modéré dans cette affaire.

Le retour de la gauche 88-93:

Aux élections de 1988 Mitterrand est réélu Président de la République et aux législatives c'est une majorité de gauche qui l'emporte. Rocard est 1^{er} ministre et Jospin, Ministre de l'EN. Les points importants de la gestion Jospin seront :

- Rétablissement des MAD,
- Révision du statut des Maîtres-Directeurs,
- Projet d'une loi d'orientation pour appliquer la promesse de Mitterrand sur la priorité donnée à la formation.

Après amendement du 1^{er} projet de la loi d'orientation qui a provoqué des grèves chez les enseignants, une deuxième mouture est votée le 10 juillet 1989. Les principaux syndicats signent un accord sur la revalorisation des salaires (« la revalo, il nous la faut »). L'axe fort de la loi d'orientation est la notion de communauté éducative et de projet éducatif.

A partir de 1990 le climat n'est pas très bon à l'EN malgré quelques avancées comme la réforme de la grille de la Fonction Publique, ou les 4,5 milliards de francs pour une meilleure condition de vie et de sécurité pour les élèves.

Le 23 mai 1992 Jospin est remplacé par Jack Lang. On retiendra du ministère Lang son entente avec les responsables de l'enseignement catholique :

- le 13 mai il signe un accord sur le forfait d'externat qui permet à l'enseignement privé de recevoir 1,8 milliards de francs ;
- Le 11 janvier les accords Lang-Cloupet règlent le problème du recrutement et de la formation des enseignants du Privé.

La FEN malgré ses protestations n'a pu empêcher ses deux mesures favorables au privé. Pour ce qui est du public on retiendra de ce ministère la consolidation des ZEP, le développement de la voie technologique et l'aide à l'orientation.

Pour cette 1^{ère} législature de la gauche sous le 2^{ème} mandat de Mitterrand, une décision importante est prise en 1989 pour la formation des personnels. C'est la disparition des écoles normales d'instituteurs et la création des IUFM. C'est la mise en place d'un statut unique de la maternelle à la terminale avec formation à Bac+4.

La rupture de la FEN et l'émergence de la FSU:

Lorsque en 1948 les enseignants choisissent l'autonomie en créant la FEN c'était pour conserver l'unité du monde syndical enseignant. C'est paradoxalement sous la gauche que cette unité va voler en éclat avec la scission de 1992. Contrairement à ce qui s'était passé en 1922 avec la scission de la CGT, le taux de syndicalisation n'en sera pas vraiment affecté. Les enseignants resteront la catégorie socioprofessionnelle où le taux de syndicalisation est le plus élevé... autre paradoxe...

La majorité socialiste de la FEN attendait beaucoup de la gauche au pouvoir. S'il y a eu des avancées incontestables, (statut, revalorisation, formation) il y a eu aussi des échecs (la rigueur, les structures de l'EN, laïcité), qui font percevoir le bilan comme globalement négatif.

En 1982 Anicet Le Pors, Ministre de la Fonction Publique, revoit la représentativité au Conseil Supérieur de la Fonction Publique. Il l'établit sur la base des résultats aux commissions administrative paritaires ; dans la transparence. Cette décision conduit à un véritable bouleversement puisque FO de la 1^{ère} place, passe à la 4^{ème}. Dans l'ordre FEN 29%, CGT 19%, CFDT 17,5%, FO 15,3%. À FO on comprend très vite que si la CFDT est devant, c'est grâce au SGEN, conclusion il faut que FO ait un secteur enseignant. En 1983 FO crée des syndicats dans l'EN à tous les niveaux d'enseignement. Dans cette opération il s'appuiera sur le RPR et le PCI (Parti Communiste Internationaliste). La majorité du courant FUO qui est animé par des militants PCI, quitte la FEN. Même si l'hémorragie n'est pas très conséquente c'est quand même une brèche dans la forteresse FEN. En décembre 84 les élections pour les CAP donnent 10% à FO qui prend pied à l'EN. La FEN recule de 7,5% mais reste dominante. En 1985 c'est la CGT à son tour qui lance un appel à la syndicalisation des enseignants, par l'intermédiaire du SNETP-CGT qui devient l'UNSEN (Union Nationale des Syndicats de l'Education Nationale). Si l'on ajoute une importante désyndicalisation puisque les adhésions à la FEN de 313 000 tombent à 218 000, on comprend que les dirigeants de la majorité fédérale chercheront des solutions pour redresser la barre. D'abord établir des constats :

- Politique : si la gauche a échoué de 81 à 86 c'est faute d'avoir eu un relais syndical efficace. Il faut donc rassembler les éléments réformistes du mouvement syndical pour former une force sociale-démocrate (Delebarre, Le Garrec, Laignel). C'est possible d'autant plus que le PCF s'affaiblit.
- D'autre part, enrayer l'affaiblissement du courant UID par rapport à UA, devient une urgence. En effet, ce courant est victime d'une évolution sociologique, les effectifs d'instituteurs stagnent, ceux des professeurs progressent. Or UID est formé pour l'essentiel par les instituteurs. Il faut alors changer les règles, avant que la majorité ne devienne minorité.
- Autre considération, c'est l'essoufflement du corporatisme, il faut tenir compte de la crise

économique, il faut aller vers des actions intersyndicales et européennes, face à la mondialisation les actions nationales sont insuffisantes.

Avec Estiennes, leader du courant UID dans le secondaire, il faut réorganiser la FEN avant que UA n'y prenne le pouvoir. Pour cela, à corps unique d'enseignants, syndicat unique ; le SNES où se trouve l'essentiel des forces de UA devra intégrer, fusionner, avec le SNI-PEGC, en cas de refus il devra quitter la FEN. Regrouper les syndicats autonomes de sensibilité socialiste, tels que la FASP (police), le SNUI (impôts) etc...Autre possibilité, dans une grande confédération réformatrice, regrouper la FEN-FO-la CFDT. Cette volonté de restructuration du syndicalisme enseignant, va se heurter à des oppositions importantes, liées à la conjoncture, la période est très agitée.

A la position de Marc Blondel, qui à FO refuse un syndicalisme d'accompagnement, et la recomposition syndicale. Mais aussi à l'intérieur de la FEN où le courant UA qui ne veut pas l'éclatement élargit son audience, alors que le courant UID s'affaiblit avec le départ du SNETAA de la majorité fédérale en 1971, et qui fonde la tendance Autrement (- 6,7% pour UID).

Dans son rôle d'animateur de la recomposition syndicale qui se précise au congrès de La Rochelle en 1988 « L'école de l'an 2000 » « à l'école unique, corps unique », Yannick Simbron envisage une consultation des adhérents, sur une confédération des services publics, et la recomposition. Son désir de négocier avec UA sur les statuts de la FEN est mal perçu par le BFN (Bureau Fédéral National) qui le trouve trop timoré, il est remplacé par Guy Le Néouanic . Les événements vont alors très vite. Le 23 mars le SNES publie une lettre d'Estienne (SNES, UID) à Barbarant (Secrétaire général du SNI-PEGC), lettre qui aurait été « malencontreusement oubliée » dans un café fréquenté par des militants UA. On y trouve les projets de la majorité fédérale, agir très vite, et très fort. Un CFN (Conseil Fédéral National) est convoqué le 8 avril. Le Néouanic s'y livre à un véritable réquisitoire contre le SNES et le SNEP les accusant de ne pas respecter leurs obligations fédérales, et de rendre impossible la vie de la Fédération : les accusés répliquent en précisant qu'ils sont prêts à remplir leurs obligations fédérales, mais ajoutent qu'ils ne peuvent accepter de renoncer à la souveraineté de leurs syndicats nationaux. Jugeant inacceptable cette réponse, ces deux syndicats à direction UA sont exclus de la FEN par un CFN du 6 mai 1992. Le 24 juin le SNI-PEGC se transforme en SE (Syndicat des Enseignants) qui syndique de la maternelle à l'Université. Le 22 juillet le Tribunal de Grande Instance de Paris casse la décision du CFN, qui n'est pas habilité à procéder à des radiations.

Un congrès extraordinaire se tient alors le 6 octobre à Créteil, dans une ambiance qui frôle l'hystérie, avec une manipulation sans vergogne des votes départementaux sur la question ; le SNES et le SNEP sont définitivement exclus.

En décembre 92 la FEN se dote de nouveaux statuts dans le sens d'un renforcement du pouvoir fédéral, les tendances sont supprimées au congrès de Perpignan. Le projet de confédération des services publics prend forme avec la création de l'UNSA (Union National des Syndicats Autonomes) qui groupe notamment la FEN, la FGAF, le SNUI etc...

K - Les premiers pas de la FSU

Le SNES et le SNEP vont donc se retrouver hors d'une fédération, ce qui revient à dire que la grande majorité des enseignants du secondaire ne sont plus représentés au niveau dans la fonction publique. Tous deux sont dirigés par UA qui est présentée d'une façon totalement caricaturale, notamment par De Closet dans « Tous ensemble. Pour en finir avec la syndicalité. ». La tendance est présentée comme une succursale du PCF, alors qu'elle est très loin d'être politiquement homogène. Le SNES est traité de FEN . Bis, puis d'anti-FEN

Mais beaucoup d'adhérents de la FEN ne sont pas dupes devant la violence de ces attaques. De plus ils n'ont pas apprécié la manière bureaucratique qui a procédé à la recomposition. Si UA a parfois, d'une façon très discutable, pratiqué le vote bloqué, cela ne paraît aussi grave que le maquillage des votes au congrès de Créteil, ou bien l'annonce de l'exclusion du SNES et du SNEP

par le SNIPEGC, alors que le vote au CFN n'a pas encore été réalisé . Tout ceci fait que pour beaucoup dans cette affaire UA est perçu comme victime, et que la méthode choisie par UID est anti-démocratique.

Au congrès de Clermont Ferrand en 1991 de nombreux syndicats de la FEN avaient soutenu un texte « la charte de Clermont Ferrand » qui recueillera 46,12% des mandats malgré l'obstruction de la majorité fédérale qui s'y opposait. Cette charte rappelait les valeurs de pluralisme unitaire, de démocratie interne, avec le respect des tendances, de positions revendicatives etc... Ces syndicats qui s'étaient prononcés pour la charte vont se retrouver le 13 mai et fonderont les CLU (comité liaison unitaire) pour prévoir l'avenir. Les CLU se réuniront à Perpignan (valeur symbolique) pour envisager de reconstruire une autre fédération de l'enseignement.

Le FEN va voir les syndicats à direction UA la quitter les uns après les autres même le SNETAA qui refuse de fusionner avec le SE.

Une manifestation du CLU draine 30.000 personnes le 7 février 93 à Paris. Le 15 avril 1993 la FSU est fondée Fédération Syndicale Unitaire. Douze syndicats s'engagent dans l'aventure, certains qui existaient déjà dans la FEN, d'autres qui sont créés après la rupture, comme le SNUIPP chez les instituteurs, ou chez les non-enseignants le SNASUB, le SNUASEN, le SNICS etc... Le SNE - SUP également rejoindra la FSU. Les statuts sont élaborés:

- Reconnaissance des tendances (UA. Autrement, école émancipée)
- Pour éviter comme à la FEN la domination d'un syndicat, le SNES au lieu du SNI , ou d'une tendance UA ou lieu de UID , il est précisé que toutes les décisions fédérales seront prises à 70% des mandats (au lieu de 50 antérieurement).

Le 1^{er} secrétaire général est pris en dehors des grands syndicats de l'EN puisque Michel Deschamp vient d'un syndicat multicatégoriel du Ministère de l'Agriculture, ce qui pouvait aussi rassurer les ATOSS. Elle annonce 150.000 adhérents autant que la FEN, et pourtant elle se positionne en décembre 1993 comme la 1^{ère} organisation de l'EN en gagnant les élections des CAP: FSU 39,12% - FEN 23,05% - CFDT 13,35% - FO 8,82%. Avec 49,27% elle écrase les autres fédérations dans le secondaire, ou le SE fait un fiasco .

Par contre elle est devancée par le FEN dans le primaire ou le SNUIPP vient juste de s'implanter mais fait cependant 27,59% et le SE 36,94%. Ce score était de très bonne augure pour l'avenir. Autre signe, une manifestation le 17 octobre 1993 fait 30.00 personnes, autant que ce que feront les confédérations comme la CGT, la CFDT, ou FO.

La FSU et le retour de la droite en 1993:

La majorité qui est élue aux élections de 1993 est très nettement favorable au privé . La politique qui sera mise en œuvre par Balladur et son ministre de l'EN Bayrou est marquée par les orientations suivantes :

- Autonomie des établissements
- Concurrence
- Libre choix des parents (carte scolaire et sectorisation sont abandonnées)
- Abandon du collège unique
- Développement de l'apprentissage
- Lutte contre l'illettrisme

L'école privée va chercher à profiter de son avantage pour obtenir de nouveaux moyens financiers. C'est le but de la loi Bourg-Broc, qui nécessite un amendement de la loi Falloux. L'opération consiste à autoriser les collectivités territoriales à financer les investissements des écoles privées. Après avoir hésité, Balladur donne le feu vert au vote de cette loi, malgré la censure du conseil constitutionnel. La réplique du camp laïque sera puissante. Le 16 janvier une immense

manifestation (900.000 personnes) démontre l'importance de la sensibilité des citoyens sur les problèmes de l'école. La FSU a été le fer de lance dans cette manifestation qui donne un coup de frein aux ambitions du privé.

Comme la gauche avec le SPULEN , la droite est obligée de retirer son projet. Pour reprendre la situation en main Bayrou engage une politique de concertation et fait 155 propositions auxquelles la FSU ajoute la demande d'une loi de programmation qui acceptée dans un premier temps, ne se fera pas. Toujours sur ces problèmes d'enseignement le gouvernement Balladur sera amené à reculer par deux fois sous la pression conjuguée des jeunes et des organisations syndicales:

- En mars 94, un décret en application de loi quinquennale crée le contrat d'insertion Professionnelle. Des jeunes à Bac +2 s'aperçoivent qu'ils peuvent être embauchés en dessous du SMIC. Par de multiples manifestations, ils obtiennent l'abandon du projet.
- En janvier 95 c'est sur une circulaire Fillon sur les IUT que le gouvernement doit reculer, sous la pression des étudiants et des enseignants, qui estiment que le texte les empêcheraient de faire des études plus longues.

En 1995 la FSU sera comme les grandes confédérations engagée dans le bras de fer qui oppose les forces syndicales avec projets du gouvernement Juppé, sur le service public, la fonction publique, la protection sociale et les retraites:

- La FSU participera activement à la mobilisation pour la grève du 10 octobre des fonctionnaires, grève qui par son succès et l'appui de l'opinion sera un avertissement pour le gouvernement.
- Pour la protection sociale la FSU a été partie prenante pour l'action décidée par l'ensemble des confédérations et fédérations le 14 novembre 1995, qui se traduira par de nombreuses et puissantes manifestations.
- La grève du 24 novembre réunissant les fonctionnaires et l'ensemble des salariés, la manifestation du 28 novembre, et les mouvements de grèves et de manifestations du 5 au 21 décembre, ont témoigné du profond malaise de la société française devant ces remises en cause des droits acquis au cours des luttes passées.

La force de réaction de ce puissant mouvement social obligera le gouvernement à reculer, et ouvrir des négociations dans la fonction publique, sur la résorption de la précarité, sur la réduction du temps de travail et surtout à renoncer à ses projets de remise en cause des régimes spéciaux de retraite. Le 14 décembre lors d'une audience le 1^{er} ministre annonçait à la FSU qu'il renonçait, au passage de 37,5 annuités à 40 annuités pour avoir une retraite à taux plein, à la création d'une caisse spécifique pour les fonctionnaires et maintenait le paiement des pensions sur le budget de l'État, à modifier les bases de calcul du montant des pensions. Si sur les retraites la victoire était acquise, sur les autres dossiers des négociations s'ouvraient et rien n'en laissait prévoir le résultat.

Le retour de la gauche en 1997 suite à la dissolution de l'Assemblée Nationale allait de nouveau changer la donne à la fois sur les questions sociales et la question scolaire.

Bernard MAUBOULES

BIBLIOGRAPHIE

* Georges LEFRANC

- Le syndicalisme en France (PUF)
- Le syndicalisme dans le monde (PUF)
- Le mouvement syndical
 - Tome I - Sous la 3^{ème} République
 - Tome II – De la libération aux événements mai/juin 1968

* René MOURIAUX

- Le syndicalisme enseignant en France (PUF)
- Crises du syndicalisme français (Clefs politiques)

* Hubert LANDIER

- Les organisations syndicales en France (Collection Cadreco)

* Jacques et Mona OZOUF

- La République des Instituteurs (Gallimard – Le Seuil)

* Antoine PROST

- Histoire générale de l'Enseignement et de l'Education (Nouvelle Librairie de France)

* Nouvelle histoire de la France contemporaine (Collection Points Histoire)

* La France contemporaine : les doctrines, les idées, les faits (Union Européenne d'Editions)

*Le Syndicalisme salarié (Collection Bernadette Lardy-Pélissier et Jean Pélissier-Dalloz)

Et toujours la vieille édition du cours d'histoire MALET-ISAAC....